

NOTE SUR L'ÉLEVAGE AU NIGER

TBR/PCK/01/97

1. EFFECTIFS ET RÉPARTITION DU CHEPTEL

1.1. Situation en 1996

Les effectifs actuels du cheptel sont estimés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Estimation de l'effectif du cheptel nigérien en 1996

ESPÈCES	bovins	camelins	ovins	caprins	asins	équins
EFFECTIFS	2 500 000 *	800 000 **	3 788 000 ***	5 924 000 ***	496 000 ***	91 000***
% UBT(1) total	49 %	20 %	9 %	14 %	6 %	2 %

* source: note sur les effectifs animaux, Ministère chargé de l'Élevage (05/07/95)

** source: note sur la situation de l'élevage camelin au Niger, Ministère chargé de l'Élevage (19/12/96)

*** source: Ministère chargé de l'Élevage, 1995.

1.2. Tendances sur trente ans

Problématique spécifique

Le Niger a une économie essentiellement basée sur l'agriculture et surtout l'élevage, qui représente plus de 35 % du PIB afférent au secteur rural et constitue la seconde recette d'exportation (17,8 % en 1992) derrière l'uranium. La valeur du capital-bétail est évalué à 400 milliards de francs CFA.

Aujourd'hui comme hier, le système de production est essentiellement extensif et dépend des aléas climatiques. Cette faible capacité en terme de production, mais aussi d'organisation et de commercialisation ne permet pas de relever les défis socio-économiques actuels et génère une crise profonde qui se traduit par la baisse de la contribution du secteur au PIB national (passée de 17,8% en 1983 à 14,3% en 1988).

Les contraintes de ce secteur ont été par le passé parfaitement identifiées; des stratégies d'action ont été proposées. Une des plus spectaculaires (dans la création comme dans l'échec) a été la création des centres de multiplication du bétail: la sécheresse de 1972-1973 ayant entraîné des mortalités importantes parmi le cheptel et une paupérisation des éleveurs, un programme de reconstitution du cheptel a été mis en place. En 1976, des structures d'accueil permanentes, les centres de multiplication du bétail, ont été créées pour recevoir les reproductrices menacées de malnutrition ou de vente aux bouchers à vil prix.

Tableau 2: répartition des CMB au Niger

Nom du centre	Département	Arrondisst	Superficie (ha)	Année de création	Races bovines en sélection	Effectifs en 1996
Ibécétène	Tahoua	Tchin-tabaraden (80 km au NE de Tahoua)	42 000	1975	Azawak	749
Fako	Maradi	Dakoro (60 km Nord de Dakoro)	28 000	1977	Azawak pure et métis	1761
Bathé	Zinder	Tanout (120 km Ouest de Tanout)	33 000	1980	Azawak	634
Sayam	Diffa	Diffa (70 km au NO de Diffa)	29 000	1979	Kouri	807

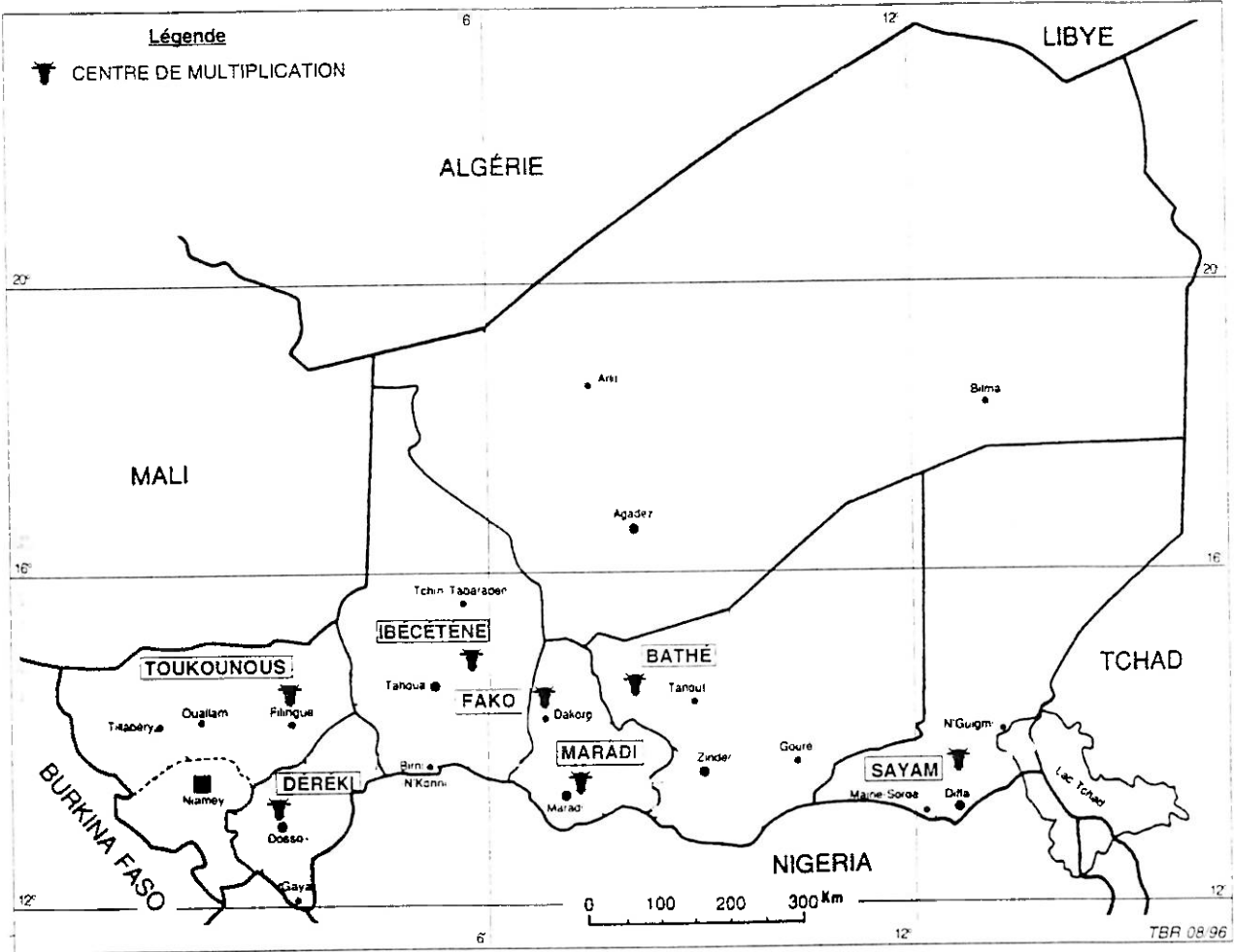
Les CMB ont aussi hérité des structures suivantes:

- Station de **Toukounous**, créée en 1931, situé à 17 km au Nord de Filingué, dévolu à la sélection et à l'amélioration de la race Azawak, d'une superficie de 4 474 ha, avec 712 animaux.
- Centre d'élevage caprin de **Maradi**, créé en 1962 dans la commune de Maradi (1 850 ha)
- Centre d'élevage bovin de **Déréki**, reconverti en centre d'élevage ovin en 1987, situé à 60 km au Nord de Dosso (avec 250 ha clôturés).

Les performances du secteur élevage en terme de production, d'exportation, de sécurisation des populations pastorales ou d'investissements restent en deçà des prévisions : l'effectif du cheptel exprimé en UBT par habitant a été divisé par trois depuis les deux dernières sécheresses.

(1) Exprimée en Unité de bétail tropical (UBT), la principale unité de comparaison entre espèces
1 dromadaire = 1 UBT; 1 bovin = 1 cheval = 0.8 UBT; 1 asin = 0.5 UBT; 1 petit ruminant = 0.1 UBT.

RÉPARTITION DES CENTRES DE MULTIPLICATION DU BÉTAIL AU NIGER



1.3. Perspectives et commentaires

Évolution prévisible de l'élevage:

- En zone pastorale, l'évolution de l'élevage est fortement conditionnée par la maîtrise de la contrainte alimentaire. Le changement tactique dans le choix des espèces (dromadaires et petits ruminants) semble irréversible. L'amélioration souhaitable de la productivité est rendue difficile par le mode d'exploitation extensif des pâturages; elle implique que des efforts importants soient consentis par l'État et les bailleurs de fonds. Le succès sera également conditionné par le règlement des problèmes d'insécurité sévissant dans la zone.

- En zone agricole, la mise en place d'un code rural devrait contribuer à régler les conflits entre éleveurs et agriculteurs en favorisant l'intégration de ces deux modes de production.

Le projet de privatisation des services vétérinaires concerne surtout cette zone. La qualité des services offerts par le privé pourra seule garantir la pérennité de cette action. Le désengagement de l'État dans ces régions devrait permettre en retour de restaurer la qualité des prestations du Service de l'Élevage en zone pastorale pour que ce milieu ne soit pas "laissé pour compte".

Nécessité d'un recensement du cheptel:

Les chiffres concernant les effectifs et la répartition du cheptel au Niger pèchent par leur trop grande approximation. Une opération de recensement du cheptel serait nécessaire pour disposer de bases de travail fiables dans le domaine de l'élevage. À cet égard, il est dommage que l'enquête démographique actuellement en cours (Projet recensement de la population), qui utilise de très gros moyens, n'ait pas pris en compte un volet "dénombrement du bétail familial" qui aurait fourni des renseignements très précieux à défaut d'être exhaustifs.

2. CONTRAINTES MAJEURES

2.1. Contraintes sanitaires

2.1.1. Problèmes dans l'appréciation des contraintes sanitaires

L'appréciation des contraintes sanitaires se heurte aux problèmes suivants:

- défauts (lacunes et approximations) dans la surveillance sanitaire,
- comportement du milieu éleveur,
- interactions avec les contraintes alimentaires.

Lacunes et approximations dans la surveillance sanitaire:

Les Services d'Élevage ont, depuis l'époque coloniale, constitué en Afrique un outil organisé et performant de maîtrise des contraintes qui pèsent sur le cheptel. À ce titre, ils étaient souvent perçus par les autorités politiques post-coloniales comme un "État dans l'État". Des épisodes parfois drastiques (ex: Centrafrique, Madagascar au début des années 70) ont jalonné cette lutte d'influence entre le politique et le technique. Au Niger, à l'issue d'une compétition plus feutrée, le Service de l'Élevage n'a plus l'impact d'autrefois, les causes précédentes étant associées au manque de moyens et à une certaine démotivation du personnel.

La surveillance repose sur le "trépied sanitaire" clinique ↔ inspection ↔ tournées

De ces activités découlent théoriquement un grand nombre de renseignements, notés dans des registres ou des rapports (registre de clinique, registre d'abattoir, rapports de tournées). Les données sont récapitulées dans les rapports périodiques des services, transmis régulièrement à la Direction de l'Élevage. Chaque année (théoriquement), un travail de synthèse débouche sur le "Rapport annuel du Service de l'Élevage".

La clinique:

Jadis florissante, l'activité des cliniques dans les postes d'Élevage est réduite à sa plus simple expression: disparition et dégradation du matériel, manque de médicaments, baisse du niveau de connaissances des agents. Une crise de confiance est perceptible entre les éleveurs et le Service de l'Élevage. En l'état actuel des choses, il n'est pas envisageable de vouloir relancer systématiquement l'activité des cliniques, compte-tenu en particulier de la privatisation envisagée de la profession vétérinaire. Il est cependant souhaitable de le faire en zone pastorale (cf 1.3.).

L'inspection des viandes:

Un réseau d'abattoirs "de brousse" assez dense couvre l'ensemble du pays. Ces structures connaissent malheureusement la même désaffection que les cliniques: dégradation des locaux, perte des registres et des tampons de marquage de l'inspection. Sous l'angle du renseignement sanitaire comme de l'hygiène alimentaire, cette situation est préoccupante. Une action de réhabilitation des abattoirs (précédée d'un bilan/état des lieux) est souhaitable.

LA SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE AU NIGER

La surveillance des maladies du bétail au Niger est passée par les étapes suivantes:

1°) Pendant l'époque coloniale et après l'indépendance, jusques vers 1983:

Le Service de l'Élevage collecte les rapports d'activité des postes et secteurs vétérinaires, qui recensent les cas cliniques observés et les foyers de maladies; autre source de renseignements: les cahiers et registres de saisies des abattoirs. Ces rapports, mensuels, trimestriels, annuels, sont synthétisés au niveau national → rapport annuel d'activité du Service de l'Élevage.

Le dépouillement des rapports et registres, puis leur synthèse à l'échelle nationale représentait une puissante investigation épidémiologique. On ne connaissait pas le vocable, mais on faisait de l'épidémiologie "sans le savoir".

2°) Le système "VETSCOUT":

Pour appuyer le programme du Projet Élevage Intégré (PEI) de Tahoua, l'USAID a mis sur pied en 1985 un système de surveillance de la santé animale relatif à la zone pastorale du Niger. Le programme relevait le nombre de traitements appliqués par les auxiliaires vétérinaires selon la localité, l'espèce animale et le syndrome de la maladie. Cela permettait (théoriquement) au Service de l'Élevage une mise à jour permanente de sa connaissance de l'état de la santé animale en zone pastorale, par conséquent de pouvoir réagir devant les épidémies avec plus de rapidité et d'efficacité.

Les renseignements étaient collectés par les AV dans le cadre de leurs activités de routine. Ils étaient ensuite informatisés (DBase).

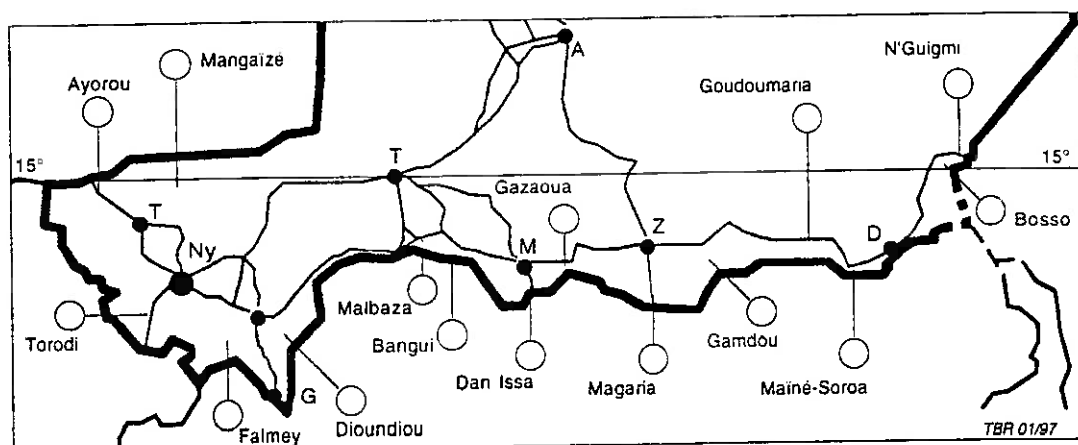
Ce programme a été conçu dans le cadre d'une campagne d'équipement des Services d'Élevage en matériel informatique. On construisait en brousse des locaux climatisés pour accueillir les computers, qui à l'époque présentaient une grande fragilité vis-à-vis des contraintes thermiques.

En définitive, ce système revenait à informatiser la collecte finale de renseignements décrite en 1°)

3°) Le réseau d'épidémio-surveillance PARC II-RADISCON-LABOCEL-DEIA:

Sous l'impulsion du Projet PARC (actuellement: PARC II), un réseau d'épidémiosurveillance de 15 postes vétérinaires) a été mis en place fin 1996 dans les régions frontalières du sud-Niger, avec la répartition suivante:

Réseau d'épidémio-surveillance des maladies du cheptel



Ce réseau doit être étoffé de 10 nouveaux postes fin 1997. Il ne fonctionne pas de façon satisfaisante, pour un certain nombre de raisons.

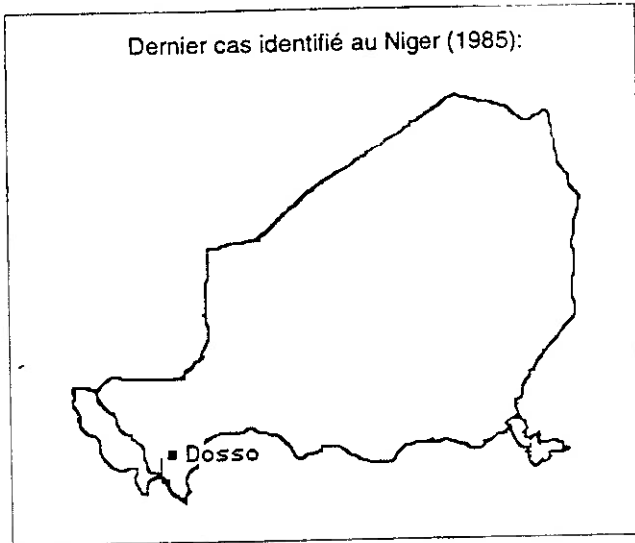
4°) Affiliation du Niger à l'Office International des Épizooties:

Au même titre que l'ensemble des pays africains francophones, le Niger est membre de l'OIE. Une assemblée générale a lieu chaque année. La Direction de l'Élevage expédie des rapports périodiques sur la situation sanitaire du pays, suivant une procédure codifiée.

[2] DISTRIBUTION DES MALADIES PESTIFORMES AU NIGER

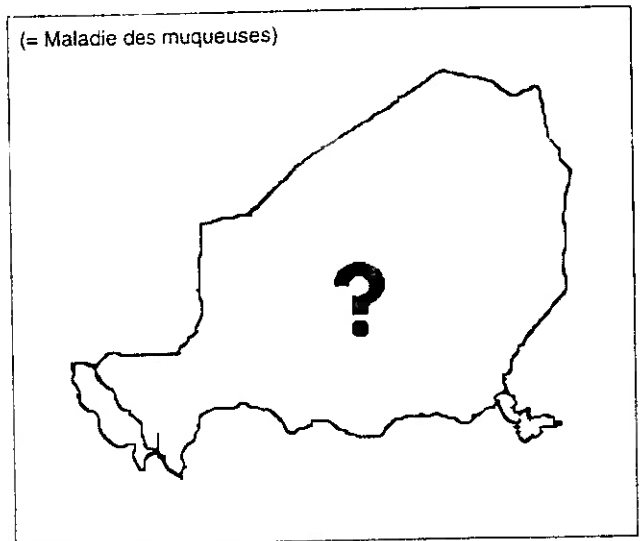
PESTE BOVINE

Dernier cas identifié au Niger (1985):



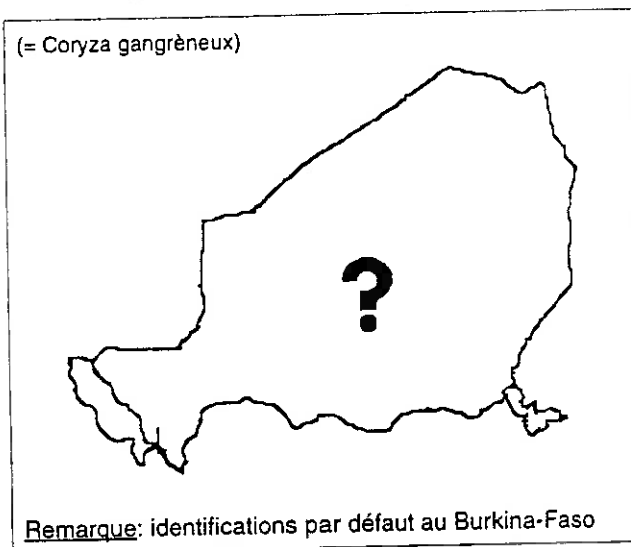
DIARRHÉE VIRALE BOVINE

(= Maladie des muqueuses)



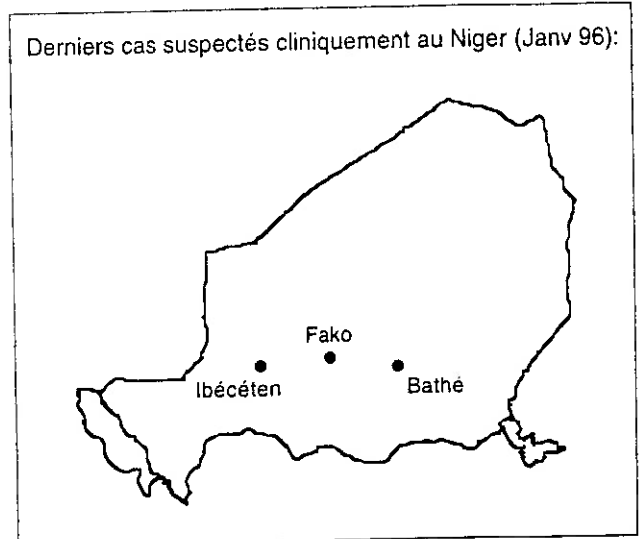
FIÈVRE CATARRHALE MALIGNE

(= Coryza gangréneux)

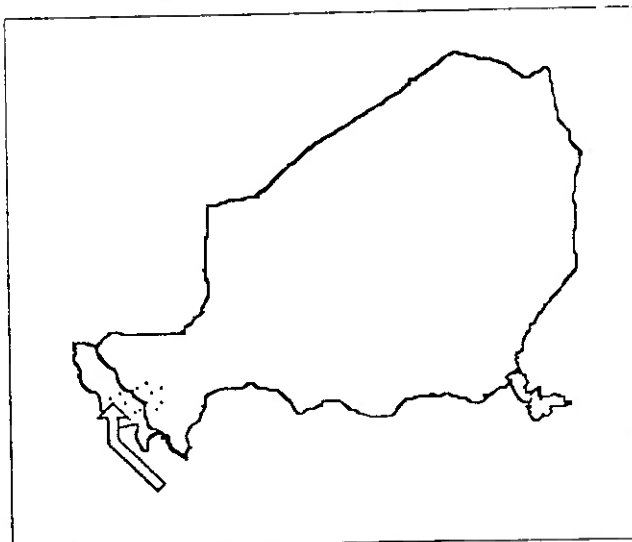


FIÈVRE APHTEUSE

Derniers cas suspectés cliniquement au Niger (Janv 96):

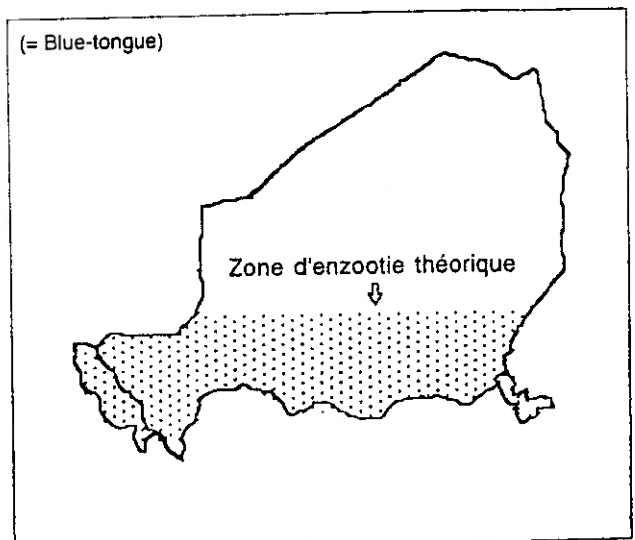


RHINOTRACHÉITE INFECTIEUSE BOVINE



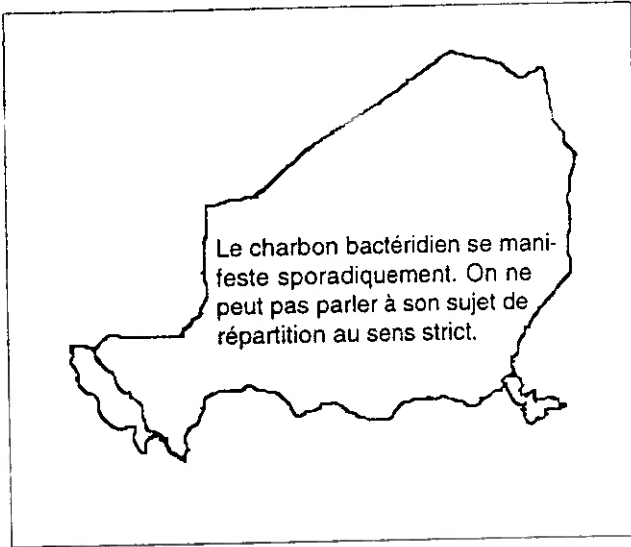
FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON

(= Blue-tongue)

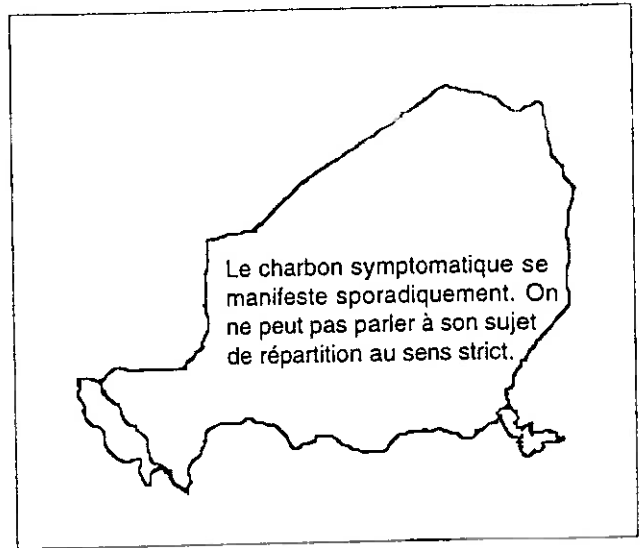


[4] MDIES TELLURIQUES, MYCOBACTÉRIOSES, TRYPANOSOMOSE

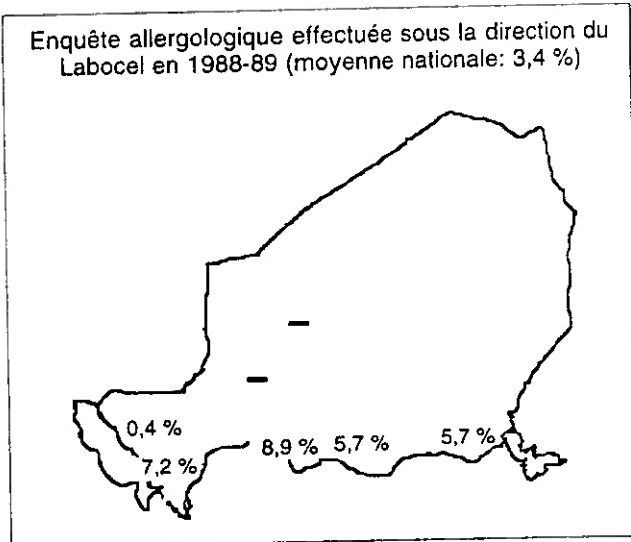
CHARBON BACTÉRIIDIEN



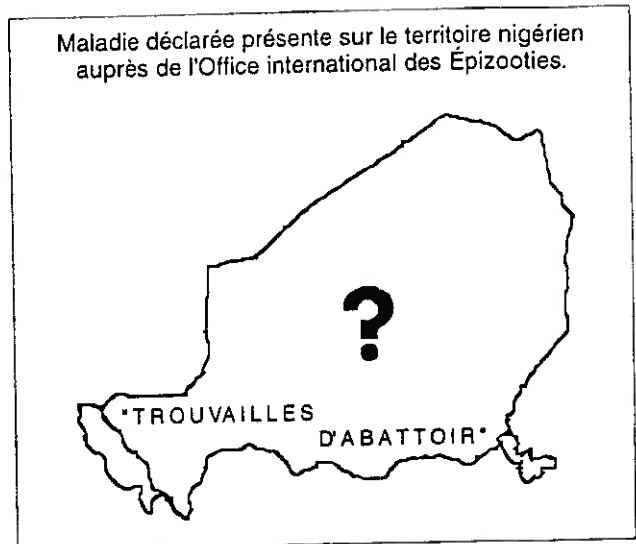
CHARBON SYMPTOMATIQUE



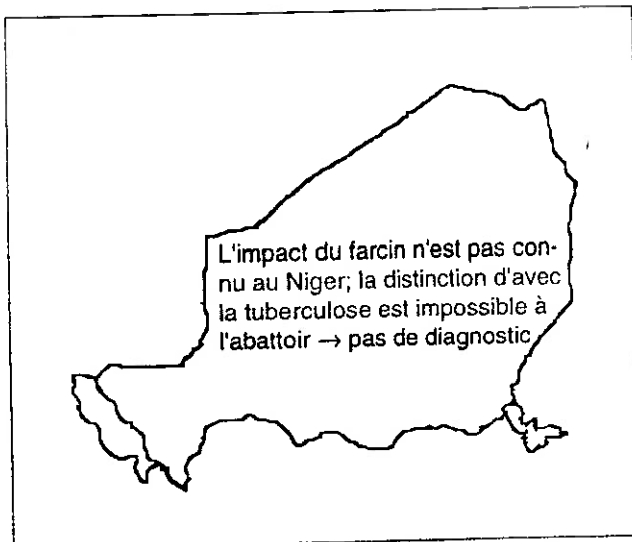
TUBERCULOSE DES RUMINANTS



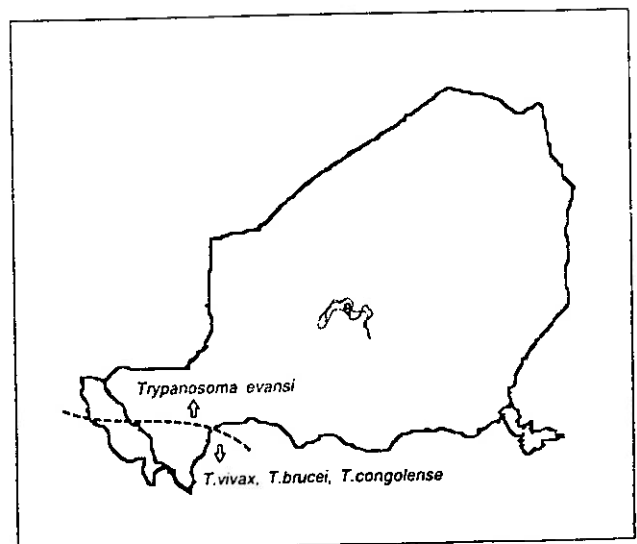
PARATUBERCULOSE



FARCIN



TRYPANOSOMOSES



Par extension, on rangera les pasteurelloses dans cette catégorie: la septicémie hémorragique bovine et la pasteurellose des petits ruminants posent chaque année en hivernage des problèmes importants, résolus en partie par la vaccination (*Pastovac* du Labocel).

- les maladies "pestiformes", dont les chefs de file sont la Peste bovine (PB = RPB) et la Peste des petits ruminants (= PPR). La RPB est en principe éradiquée en Afrique de l'Ouest grâce à l'action du PARC. On envisage de cesser la vaccination, en maintenant une surveillance épidémiologique. La PPR quant à elle, semble largement présente au Niger; son degré de diffusion est un des sujets d'enquête épidémiologique diligentés par le PARC II.

Les autres maladies pestiformes sont préoccupantes à la fois par leur danger potentiel propre mais aussi parce que leur aspect clinique peut prêter à confusion avec la peste bovine et gêne donc la mise en évidence de cette maladie majeure. Ce groupe comprend: la diarrhée virale bovine = maladie des muqueuses (= BVD/MD), la fièvre catarrhale maligne = coryza gangréneux (= MCF), la rhino-trachéite infectieuse bovine (= IBR) et la fièvre aphteuse (FA = FMD). La maladie des muqueuses et la rhino-trachéite infectieuse sont très largement répandues en Afrique; le Niger n'y échappe certainement pas, encore faut-il savoir à quel niveau (enquêtes sérologiques).

La fièvre aphteuse semble fréquente, mais les observations enregistrées sont uniquement cliniques et n'apportent pas une certitude absolue. Il conviendra d'isoler et de typer les virus en cause.

- les maladies varioliformes et cutanées comprennent les dermatoses virales à pox-virus: varioles ovine (= clavelée) caprine et cameline, ecthyma contagieux, dermatose nodulaire et les dermatoses bactériennes (dermatophilose). Elles sont très répandues et provoquent des dégâts économiques importants, qui justifieraient des vaccinations (varioles, ecthyma).

- les maladies abortives constituent un vaste groupe qui comprend:

- des maladies bactériennes (brucellose)
- des maladies à rickettsies (chlamydie, coxiellose = Fièvre Q)
- des maladies à virus: Fièvre de la vallée du Rift (FVR = RVF), maladie de Wesselsbron.

Les brucelloses des bovins et des petits ruminants sont assez répandues, et justifieraient un plan de lutte.

- les maladies telluriques (charbons bactérien et symptomatique) ne sont pas rares et apparaissent sporadiquement. On vaccine couramment (*Carbovac*, *Symptovac*).

- les maladies à mycobactéries provoquent des lésions suppuratives parfois difficiles à différencier entre elles (ex: tuberculose et farcin). La tuberculose bovine est assez fréquente (25 cas de saisie par mois en moyenne à l'abattoir de Niamey) ce qui pose un problème de santé humaine.

La paratuberculose = maladie de Johne est certainement plus fréquente qu'on ne le croit; les moyens de diagnostic actuels devraient permettre une évaluation de son importance réelle.

La volaille n'est pas non plus épargnée par une pathologie sévère: parasitisme (spirochètose, parasites digestifs), maladies microbiennes et surtout virales (en particulier: pseudo- peste aviaire = maladie de Newcastle).

2.1.3. Conduite à tenir vis-à-vis des contraintes sanitaires

Il est relativement facile, avec des moyens raisonnables, judicieusement employés (ce qui est loin d'être le cas) et limités dans le temps, de procéder à une évaluation de l'impact et de la répartition des principales maladies du cheptel au Niger. En revanche, les choses se compliquent en matière de lutte contre ces maladies.

De ce point de vue, on distingue deux catégories (listes A et B de l'OIE adaptées au cas du Niger):

1°) Maladies graves et/ou très contagieuses et/ou dangereuses pour la santé humaine: PPCB, PPCC, RPB, PPR, FA, brucellose, tuberculose. Leur gravité implique une action de lutte systématique en vue de leur éradication.

2°) Maladies moins graves et/ou assez peu contagieuses et/ou très difficiles à éradiquer: les autres. Elles ne justifient pas la mise en route d'actions systématiques, mais simplement des mesures ponctuelles (ex: vaccinations contre les charbons).

Ces considérations restent théoriques dans le contexte nigérien, pour des raisons financières et sociologiques. En effet, l'équation *lutte = abattage + indemnisation* est difficile à mettre en œuvre d'un point de vue social (refus des éleveurs vis-à-vis de l'abattage) et impossible financièrement. On conçoit donc la portée limitée des actions de lutte et, partant, le risque pour les enquêtes en cours d'apparaître comme une spéculation quelque peu stérile.

2.3.2. Difficultés au niveau des opérateurs

Des Comités = cadres nationaux de concertation ont été initiés à la réunion de Nouakchott de 1992, sous l'égide du CILSS, de la CEBV, du Club du Sahel, etc. Leur activité est régie par le "Plan d'action de Nouakchott", qui porte sur 6 grands points:

- ⇒ organisation des professionnels, car il s'agit au départ d'un secteur essentiellement informel,
- ⇒ simplification des procédures, des taxes (documents d'exportation trop complexes, nombreuses taxes),
- ⇒ élaboration d'informations économiques et commerciales (les pays côtiers sont sous-informés sur les productions des pays sahéliens),
- ⇒ amélioration des transports et des communications: la viande sahélienne est non-compétitive en raison du coût des transports → recherche de tarifs préférentiels,
- ⇒ recherche d'un financement de la commercialisation, car tous les opérateurs tournent sur leurs fonds propres. Crédits bancaires: inexistants,
- ⇒ harmonisation des politiques commerciales dans la sous-région.

Contraintes au Niger: l'état d'inorganisation des opérateurs, qui appartiennent à des générations anciennes, peu enclines au changement. Dans d'autres pays, les opérateurs sont de type "moderne" (anciens cadres, anciens fonctionnaires, parfois même anciens ministres, etc.).

Explication donnée à cette différence: les administrations de ces pays ont été saturées longtemps avant l'administration nigérienne, ce qui a provoqué un dégageant plus précoce des cadres. Dans ces pays "plus avancés" on constate également la percée des femmes en tant qu'opérateurs économiques.

Au Niger, il faut donc essayer de promouvoir un "nouveau type" d'opérateurs économiques. Un problème de mentalité des cadres se pose: le cadre nigérien semblerait ne pas être suffisamment intéressé par le "terrain". Il faut donc envisager un système d'incitation des cadres à entrer dans la filière.

Des dossiers de financement ont été présentés à l'AFELN (organisme de crédit émanant du FED), mais ils n'ont pas été constitués par des professionnels, ce qui a posé problème. On cherche à effectuer des regroupements d'opérateurs, actuellement trop dispersés, et ce n'est pas facile. On travaille toujours sur fonds propres, car les banques sont très réticentes, et par la force des choses, on reste dans l'informel.

L'Administration nigérienne souhaite rester en retrait, en jouant seulement un rôle d'appui et d'incitation. On notera cependant que des dispositions douanières récentes⁽⁴⁾ ne vont pas dans le sens d'une facilitation des échanges commerciaux.

3. DONNÉES STATISTIQUES

La Direction de l'Élevage dispose d'outils de suivi chiffré des activités économiques liées à l'élevage; il s'agit du Service des statistiques et de la documentation MAG/EL/DEIA (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage/Direction de l'Élevage et des Industries animales), qui comprend le SIM/Bétail (émanation du système d'alerte précoce DIAPER) financé par le Fonds européen de développement (FED).

3.1. Statistiques d'exploitation du cheptel

Abattages

On estime que les abattages contrôlés ne représentent que 50 % du total, quelles que soient les espèces considérées. Étant donnée l'importance de l'incertitude sur les chiffres, il est difficile d'analyser l'évolution des abattages au cours des dernières années. On peut cependant estimer que les abattages au Niger concernent annuellement environ 200 000 bovins, 30 000 camelins, 600 000 ovins et 1 300 000 caprins.

Tableau 6: Abattages contrôlés au Niger (*)

Années	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Équins
1991	107 356	11 220	293 368	667 898	34
1992	112 859	13 356	298 858	693 613	31
1993	113 348	12 201	322 792	695 023	18
1994	97 510	23 387	376 269	748 699	33
1995	90 247	13 413	326 454	675 015	39

(*) source = Ministère chargé de l'élevage

(4) Circulaire de la Direction des Douanes 063/DGD du 22/10/96, message-radio de la Direction générale des Douanes n°116/DGD du 23/12/96.

(*) Distorsion D/E: $\frac{(D - E) \times 100}{(D + E) / 2}$

Tableau 7 (suite): EXPORTATIONS DE VIANDE

Chiffres en italiques:
exportations vers le Nigéria

Catégorie	Sources	1993	Distorsion D/E 1993 *	1994	Distorsion D/E 1994 *	Évolution 94/93
Viandes fraîches, réfrigérées, congelées	D	0	sans	28 126 (21 028 - 74,76 %, vers le Bénin)	sans	∞
Viandes salées, séchées, fumées ou en saumure.	D	2 877 (2 820 - 98,02 %)	objet	2 020 (2 020 - 100 %)	objet	- 29,78 %

3.2.1. Les intrants

Intrants alimentaires

Il est difficile d'évaluer l'importance de la consommation de sous-produits agricoles et industriels pour l'élevage au Niger. Les projets et structures pratiquant l'embouche ont disparu depuis longtemps, et ne subsiste par conséquent que le secteur informel, qui comprend:

- l'élevage villageois traditionnel, qui consomme les sous-produits issus des récoltes: fanes, gousses et coques de légumineuses (arachide, niébé) et les produits de cueillette: gousses de légumineuses arborées et arbustives (acacias, tamarin, etc.).

- l'élevage amélioré ou périurbain, qui utilise les sous-produits de meunerie (sons), de brasserie (drêches), d'huilerie (tourteaux) et d'égrenage (graine de coton). Depuis une quinzaine d'années, sous l'impulsion notamment de la FAO, de nombreux schémas d'amélioration des pailles, fourrages et sons (ensilage, traitement à l'urée) ont été testés. L'INRAN intervient également dans ces expérimentations.

- Commercialisation des sous-produits:

a) Par les commerçants, dans un système libéralisé:

C'est le cas de la plupart des ventes de sous-produits au Niger. Il s'agit soit de commerce concernant des tonnages importants (ex: sons de céréales, graines de coton), soit de ventes sur les marchés par les paysans. Ce secteur est peu structuré, complètement informel en ce qui concerne les ventes sur les marchés.

b) Par les structures étatiques:

Il s'agit d'expériences relativement anciennes, qui se sont toujours terminées assez mal (distribution aux éleveurs de son et de graines de coton). Une usine d'aliment fonctionne à Niamey: elle produit essentiellement de l'aliment pour l'aviculture. Un site identique à Zinder n'a jamais fonctionné.

c) Situations de monopole/spéculation:

Exemple de spéculation: pendant la période d'engraissement des moutons en prévision de la tabaski, le prix du son s'envole et sa disponibilité devient aléatoire. Le commerce du son est d'ailleurs faussé par une spéculation permanente: il est difficile pour un particulier d'acquiescer cette denrée auprès du producteur (Moulins du Sahel), car toute sa fabrication est "captée" par quelques spéculateurs.

d) Importations de sous-produits:

Il n'y a pratiquement aucune importation de sous-produits au Niger, malgré (ou à cause de?) un arsenal de dispositions douanières. On peut en grande partie imputer l'absence d'importations aux carences constatées en matière de crédit. En effet, aucun opérateur du secteur concerné ne possède une assiette financière suffisante pour procéder à des importations à grande échelle.

Intrants sanitaires

Le volume des importations de médicaments vétérinaires est très difficile à évaluer⁽⁶⁾, car en dehors du circuit "officiel" (LABOCEL, ayant repris le flambeau du défunt VÉTOPHAR + distributeurs libéraux agréés), de nombreux opérateurs se livrent au commerce du médicament vétérinaire: tous les stades existent, depuis le colportage jusqu'au commerçant ayant "pignon sur rue".

Concrètement, il est possible à quiconque le souhaite, en l'état actuel des choses, d'obtenir une autorisation d'importation. Dans le cadre de la privatisation de la profession vétérinaire (et de l'exercice de la pharmacie vétérinaire) des dispositifs légaux doivent pallier ces déviations. Seront-ils respectés?

(6) le volume des importations de médicaments représenterait en valeur 0,05 % de la valeur économique du cheptel; la norme est de 0,5 %.

Diagnostic de la filière viande

⇒ Contraintes:

- Non compétitivité des viandes face à la concurrence des viandes européennes,
- Capacités limitées en matière de prestation de qualité : vétusté de l'équipement, gestion inadaptée,
- Importance de l'abattage clandestin qui limite les capacités d'investissement (taxes...),
- Diminution de la consommation de viande à cause de la crise économique.

⇒ Atouts:

- Demande intérieure potentielle très forte et proximité du Nigéria comme marché extérieur,
- Intérêt pour la filière au travers des cuirs et peaux.

Évolution prévisible

- Maintien de l'importance de la consommation nationale par rapport aux exportations,
- Informalisation croissante en réponse aux problèmes organisationnels et financiers.

Le lait ⇒

Caractéristiques économiques

La production nationale de lait (300 000 tonnes en 1994) ne satisfait pas la demande nationale et le pays est importateur net de lait et de produits laitiers (pour une valeur de 3 milliards de francs CFA avant la dévaluation). La quantité disponible par habitant et par an a été divisée par quatre entre 1968 et 1994, passant de 168 à 37 litres par habitant et par an.

L'essentiel de la production est le fait d'éleveurs privés. Elle est majoritairement destinée à leur propre consommation, la commercialisation concernant moins de 1 % de cette production. Les quantités de lait commercialisées dans le secteur informel ont été évaluées à 3 500 tonnes par an, ce qui représente 10 % des besoins de la population urbaine.

S'ajoutent à ces opérateurs les centres de multiplication du bétail (Toukounous), les stations laitières de Kirkissoye et de Dembou (en difficulté⁽⁸⁾), l'Office du Lait du Niger (OLANI), organisme étatique qui rachète les productions des établissements précédents, et deux structures privées, l'une nigérienne -NIGER LAIT- qui importe de la poudre de lait pour produire des yaourts, et FAN MILK, entreprise togolaise qui commercialise des produits laitiers fabriqués au Togo.

Diagnostic de la filière lait

⇒ Contraintes:

- Dispersion de la production, difficultés de collecte,
- Grande part d'autoconsommation,
- Absence d'ateliers de conditionnement et difficultés de transport depuis les lieux de production,
- Pas de politique de soutien des investissements privés dans la filière,
- Existence de structures étatiques à tous les niveaux en concurrence avec le secteur privé.

⇒ Atouts:

- Grand potentiel de production : diversité d'espèces et de races d'intérêt agronomique complémentaire,
- Orientation de l'élevage vers la production laitière,
- Gain de compétitivité suite à la dévaluation du franc CFA,
- Arrivée de nouveaux promoteurs privés ouvrant des perspectives intéressantes.

L'aviculture ⇒

Tableau 12: Caractéristiques de base du sous-secteur ponte.
Source : Étude ONUDI . Développement des industries liées à l'élevage. 1989

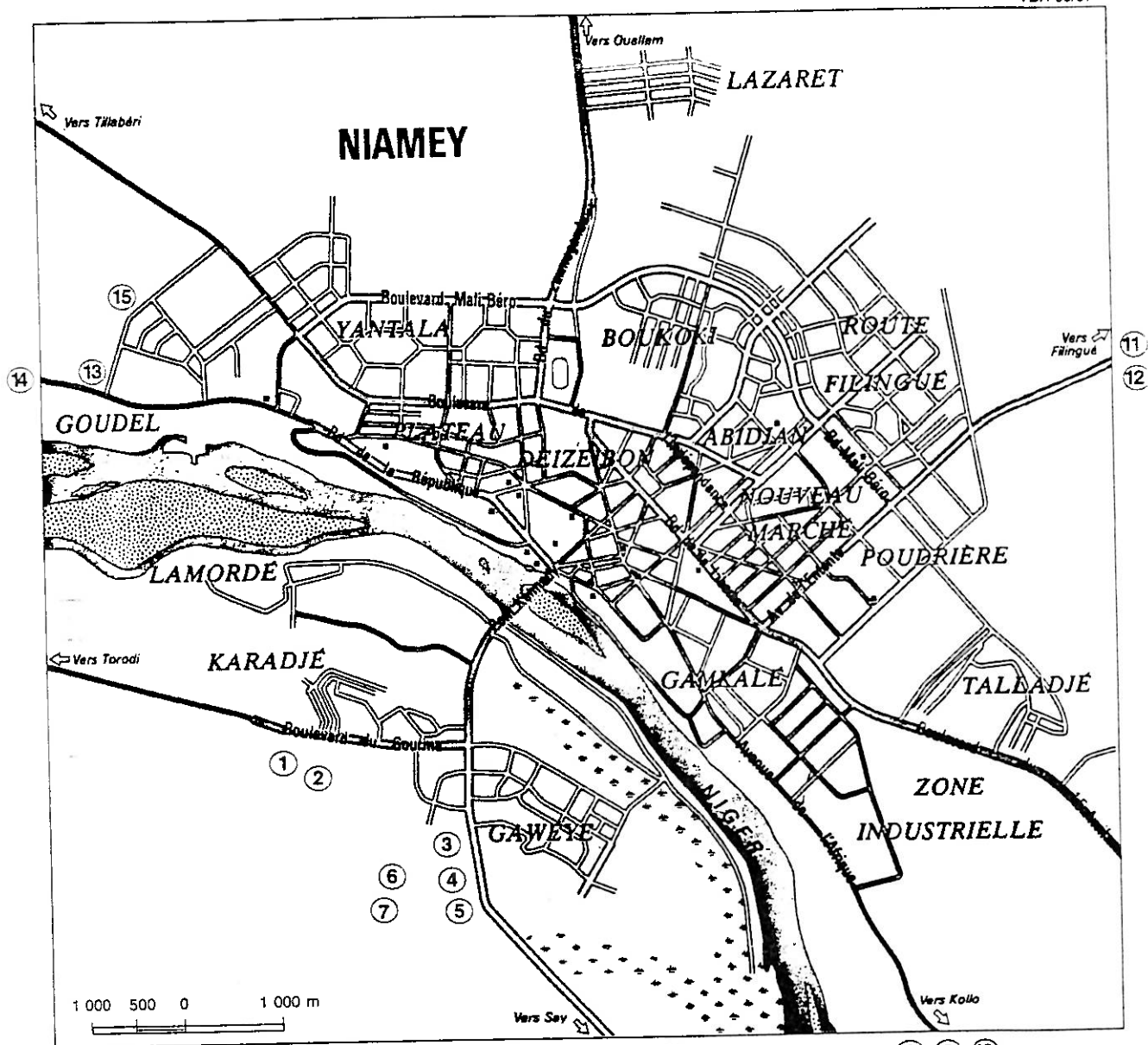
	INFORMEL			FORMEL	
	Élevage villageois	Élevages fermiers ou mixtes	Élevages modernes	Importations frauduleuses	
Effectifs	6 à 7 millions de poules	340 000 poules	70 000 poules	30 000 poules	sans objet
Production par poule ⇒		50 œufs/an	180 œufs/an	180 œufs/an	
Œufs totaux	Œufs couvés ou perdus	17 millions d'œufs	12,6 millions d'œufs	5,4 millions d'œufs	15 millions d'œufs

↓ suite page 12

(8) Cf 5.1. 5°)

RÉPARTITION DES FERMES AVICOLES DANS NIAMEY ET SES ENVIRONS

TBR 09/97



- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| ① Mamane CHEKARAOU | ⑧ Ali GAYADOU |
| ② Oumarou ALOU | ⑨ Abdou SOULEY |
| ③ Idi ALSO | ⑩ Amadou GARBA |
| ④ Moumouni OUSSEINI | ⑪ Abdou ADAMOU (Ferme nouvelle, km 5) |
| ⑤ Colonel COULIBALY | ⑫ Khaled IKRI / Bonkougou (km 90) |
| ⑥ Abdou GANAHI | ⑬ SOUMAÏLA Hamidou |
| ⑦ GONODOU Abdouraman | ⑭ DANKALLÉ Abdouraman |
| | ⑮ TAWARÉ Habibou |

Diagnostic de la filière cuirs et peaux

⇒ Contraintes:

- Inorganisation du secteur (handicap pour la professionnalisation),
- Prédominance de l'informel dans la collecte (abattages clandestins) et la transformation,
- Absence d'industrie de la transformation,
- Problème de la qualité du produit,
- Inefficacité du système d'information sur les marchés et des actions commerciales à l'exportation,
- Cadre institutionnel défavorable aux investissements privés dans la chaîne de production.

⇒ Atouts:

- Potentiel de production important,
- Existence de marchés au niveau national, régional (Nigéria pour les peaux brutes) et européen.

4. PERSPECTIVES POUR L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET PÉRI-URBAIN

4.1. Définitions

La terminologie "élevage industriel" au sens où elle est employée dans les pays développés n'est pas transposable au Niger (d'une façon générale, les techniques d'élevage de pointe ne sont pas adaptées aux pays en voie de développement).

Les transferts d'embryon, l'insémination artificielle au niveau européen (hypersélection), les élevages à haute densité, etc., ne peuvent être pratiqués ici que sous forme "d'exercice de style" incompatible avec la réalité. Il convient plutôt d'envisager un élevage semi-industriel ou mieux, un élevage amélioré. Il concerne les espèces dites "à cycle court", essentiellement le porc et la volaille, et n'existe qu'en milieu péri-urbain. L'élevage péri-urbain amélioré à vocation laitière comme il en existe dans d'autres pays en Afrique et à Madagascar, est absent au Niger (des essais ont tourné court).

Depuis une dizaine d'années, pour raison de montée islamique, l'élevage du porc est pratiquement stoppé (jadis Niamey comptait de nombreux élevages porcins).

4.2. Le problème du crédit

Plusieurs exploitations péri-urbaines ont été financées grâce au soutien de la Caisse Française de Développement, après constitution d'un dossier de faisabilité. D'une façon générale, un crédit est nécessaire pour lancer une exploitation, et ce paramètre constitue le facteur limitant du développement de l'élevage de rente. Le secteur bancaire est particulièrement "frileux" pour accorder du crédit et lorsqu'il le fait, les taux sont à la limite de l'usure et les délais de remboursement rédhibitoires.

À la décharge des banques, on constate l'immaturité des candidats à l'installation, incapables de présenter des dossiers "bien ficelés", et la plupart du temps très indécis quant au remboursement (domicilia-tions bancaires fictives, etc.). Dans ces conditions, les banques et les opérateurs se rejettent mutuellement la responsabilité de la situation qui prévaut en matière de crédit.

Vers une "Banque de l'Élevage"?

Que ce soit pour les actions coopératives ou les opérations de crédit, l'élevage est toujours le parent pauvre de l'agriculture. La solidarité du milieu éleveur pourrait déboucher sur des actions associatives de haut niveau avec une composante financière de type bancaire, qui aiderait à l'adaptation et au décollage du secteur. Cette banque recevrait les dépôts d'argent provenant des ventes de bétail et financerait les projets économiques des particuliers ou des collectivités liés à l'élevage.

4.3. La concurrence

Les exploitations avicoles péri-urbaines subissent la concurrence "sauvage" de l'aviculture nigérienne, qui inonde le marché nigérien d'œufs de qualité médiocre (jaune complètement décoloré, albumine inconsistante, etc.). Seule une aviculture de qualité avec des prix de revient raisonnables permettrait de contenir cette concurrence, en y associant des mesures visant à limiter la contrebande.

4.4. La nécessité d'une organisation des professionnels

Chaque secteur de l'élevage ne pourra s'adapter qu'à condition d'être organisé, en suivant l'exemple du secteur cotonnier dans certains pays. Il faut mettre sur pied un système de solidarité tout au long de la filière, en abandonnant l'informel et l'individuel pur. Ces associations exerceront une activité de police interne, contrôleront les dérives de gestion, ce qui améliorera les rapports avec les banques.

5. PROJETS DE DÉVELOPPEMENT EN COURS OU EN PRÉPARATION AVANCÉE

Peu de Projets en cours (ou en situation de démarrage imminent) sont consacrés entièrement à l'élevage. Par contre, un certain nombre de Projets de développement agricole comportent un volet plus ou moins important consacré à l'élevage.

5.2. Projets agricoles comportant des activités élevage

1°) Projet "Pastoral Nord-Zinder"

- Financement: Caisse française de développement
- Montant: 1 400 000 000 F CFA sur 5 ans,
- Objectif global: dans une optique de développement à la base, dont les premiers acteurs sont les populations de la zone, en privilégiant les solutions de gestion locale, relance économique du secteur élevage pastoral, mise en valeur durable du secteur pastoral, amélioration des services et des équipements d'intérêt collectif.

RMK Le PPNZ est actuellement "suspendu pour cause d'insécurité".

2°) Spécial National FIDA-Niger (PSN)

- Financement: conglomérat PAM/FIDA/Niger/PNUD
- Montant: 10 850 000 000 F CFA
- Objectifs: reconstituer et redynamiser l'économie rurale, agricole et pastorale dans les régions ayant particulièrement souffert de la sécheresse et de la désertification. Trois départements sont concernés:
 - a) Département de Tillabéri (le long du fleuve Niger),
 - b) Département de Diffa (rivière Komadougou),
 - c) Département de Tahoua (Illéla, Tchintabaraden).

Ce projet connaît actuellement une pause, en attendant le décaissement de la contrepartie nigérienne.

3°) Projet PASP III "Agro-sylvo-pastoral Tillabéri-Nord"

- Financement: GTZ/KFW
- Montant: GTZ: 1 551 701 000 F CFA; KFW: 3 059 892 000 F CFA; Total: 4 611 593 000 F CFA.
- Objectifs: Utilisation efficace des ressources disponibles pour les communautés villageoises en améliorant leurs potentialités de façon durable; transfert de compétence à d'autres communautés du département. Accès à des prestations de service privées.

4°) Projet NER/92/009 - NER/87/C04 "Développement rural de la région de N'Guigmi"

- Financement: FENU/PNUD/PAM
- Montant: 1 322 875 000 F CFA
- Objectifs: développement rural dans la région de N'Guigmi; augmentation de la production vivrière, forestière et maraîchère.; augmentation du revenu monétaire; développement de la filière élevage.

5°) Projet PRSAA de "Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture"

- Financement: Banque mondiale.
- Montant: 5 385 000 000 F CFA.
- Objectifs: augmenter les revenus de la population rurale, améliorer l'efficacité de la vulgarisation en matière d'agriculture, d'élevage et d'environnement, renforcer les liens entre la recherche et la vulgarisation, soutien aux populations villageoises par des programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

6°) PGRN "Projet de Gestion des Ressources Naturelles"

- Financement: IDA, Danemark, Norvège, Niger, Communautés rurales.
- Montant: 21 400 000 000 F CFA.
- Objectifs: Stopper puis inverser le processus de dégradation des terres et des ressources naturelles afin d'assurer une production et une croissance agricole durables, atténuer la pauvreté et relever le niveau de vie des communautés rurales du Niger.

Plan d'aménagement des terroirs (PAT) dans les arrondissements de Say, Boboye, Dogondoutchi, Gouré et Tessaoua (280 communautés) + aide à 100 autres communautés.

7°) Projet "Crédit rural décentralisé"

- Financement: CFD.
- Montant: 1 829 283 000 F CFA.
- Objectifs: Appuyer le financement du monde rural par la mise en place d'une institution financière privée nigérienne permettant aux petits producteurs d'accéder durablement à des crédits individuels et ainsi accroître leurs revenus par une diversification de leur production.

Pour ce faire, le Service de l'Élevage doit disposer d'un outil de travail correct: agents bien formés (ou recyclés), locaux bien équipés (bureaux, abattoirs de brousse), véhicules, crédits de fonctionnement. Les fonds nécessaires proviendront du budget général de l'État mais aussi - ce qui est normal - des taxes perçues à tous les niveaux des transactions relatives au bétail (vente, circulation, abattage, boucherie, etc.)

En zone pastorale, où la privatisation vétérinaire n'interviendra pas, le Service de l'Élevage restera un service public à part entière, et remplira l'ensemble des tâches décrites ci-dessus. Il conviendra donc de réhabiliter aussi la clinique et d'assurer un minimum de distribution de médicaments.

La réhabilitation du Service de l'Élevage doit être conçue comme une action spécifique, impliquant tous les partenaires: État nigérien, bailleurs de fonds, collectivités. Elle présenterait plusieurs avantages:

- ne plus faire considérer par les partenaires nationaux les projets de développement en tant que substitution au service public (fourniture de véhicules, de rémunérations extra-salariales et de bons d'essence).
- restaurer les activités de service normalement dévolues aux Agents de l'Élevage (ex: collecte des prix du bétail et de la viande sur les marchés) sans qu'il soit besoin de recourir à des actions financées de l'extérieur (cas du SIM/bétail). La rémunération extra-salariale de ces activités ne se justifie pas.

• Recensement du cheptel:

La connaissance précise des effectifs et de la répartition du cheptel dans le pays est la condition *sine qua non* pour concevoir des interventions et des projets relatifs à l'élevage dans de bonnes conditions. Il n'est pas forcément nécessaire d'élaborer un lourd projet de recensement. Le recoupement de toutes les sources existantes, l'identification des causes de distorsion entre les chiffres fournis par les différents Services (ex: Douanes et Élevage), et un travail statistique de fond devrait permettre de retrouver des bases de travail cohérentes.

6.3.2. Modernisation et cohésion de l'économie liée à l'élevage

Les actions à entreprendre en économie de l'élevage, associées à la redynamisation du service public, devraient faire reculer progressivement le secteur informel et clandestin, dans la mesure où la volonté politique les accompagne.

• Développement et rationalisation des activités associatives:

Il s'agit de faire émerger du milieu éleveur (nomade, sédentaire, péri-urbain) une cohésion qui engendre des activités nouvelles (banque, crédit, aide à la création d'exploitations, réalisation d'infrastructures, etc.) Le cloisonnement qu'on observe actuellement entre producteurs, exploitants, négociants, exportateurs, et qui est la source des faiblesses du secteur élevage, doit être supprimé.

Le volet 3 du Projet PARC II œuvre en principe dans ce sens, dans un domaine limité.

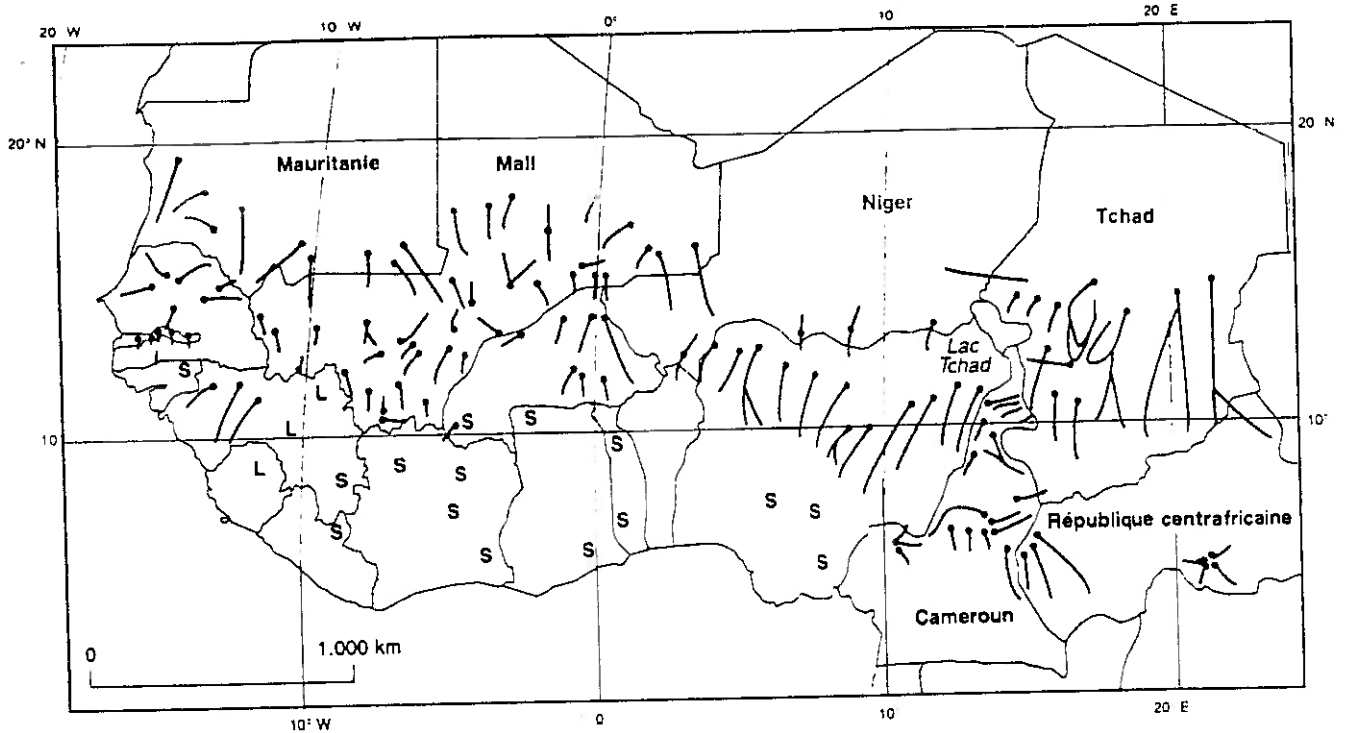
• Émergence d'activités commerciales modernes liées à l'élevage:

Aider à l'installation d'opérateurs privés "modernes", créer un système bancaire de crédit à l'élevage en favorisant une activité associative transparente, avec des garde-fous pour éviter les dérives évoquées en 2.3.1. 2°).

6.3.3. Actions sectorielles

- Projet appui filière cameline,
- Projets zootechniques divers, projets de recherche en association avec des institutions étrangères.

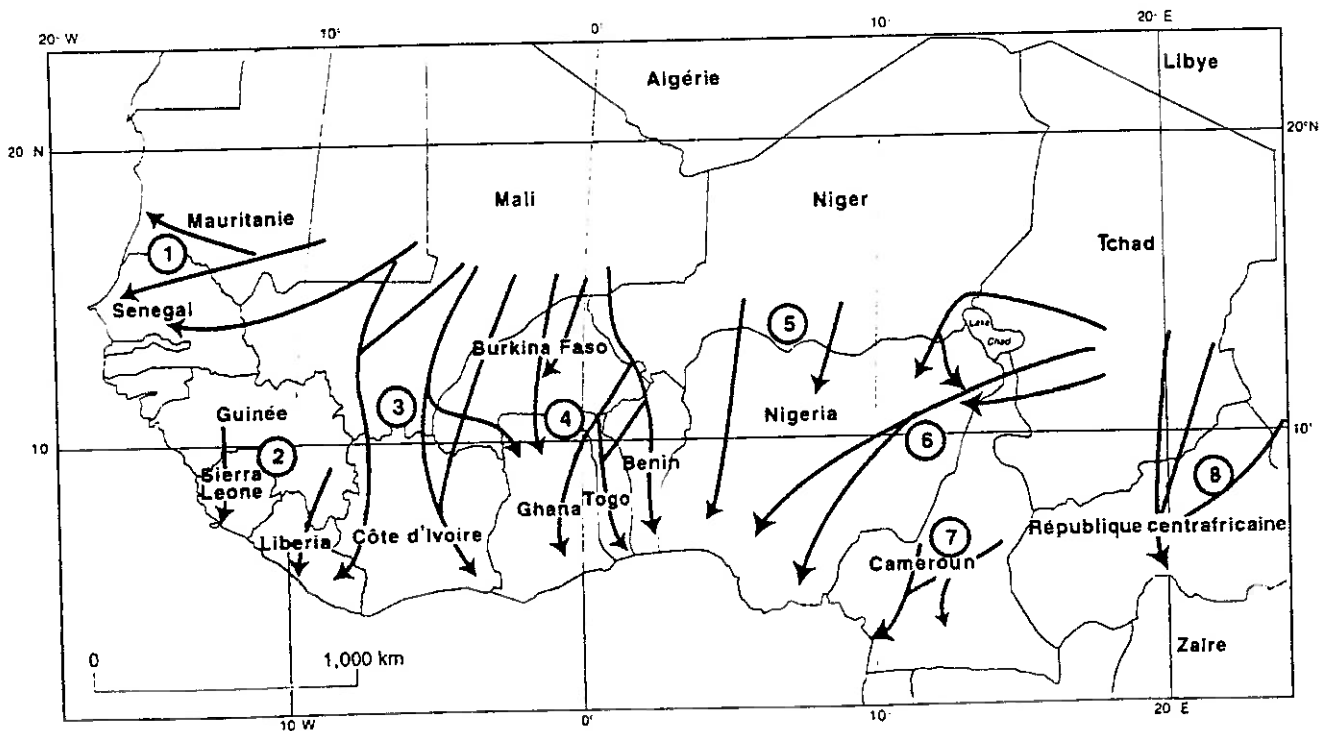
Itinéraires du nomadisme et de la transhumance en Afrique de l'Ouest



LÉGENDES

Saison des pluies	●	L	↔	Transhumance de faible amplitude	
Saison sèche	◀	S	↔	Bétail sédentaire	
				↔	Transhumance et nomadisme

Itinéraires du commerce du bétail en Afrique de l'Ouest



RÉUNION SECTORIELLE DÉVELOPPEMENT RURAL

(3 Octobre 1997)

Éléments concernant le **secteur élevage**, extraits de:

**« NIGER: STRATÉGIE DE PROMOTION
D'UNE CROISSANCE AGRICOLE DURABLE »**

(Document Banque Mondiale, 1997)

NIGER

STRATEGIE DE PROMOTION D'UNE CROISSANCE AGRICOLE DURABLE

I. INTRODUCTION

A. Le contexte

1.1 Le Niger est un vaste pays enclavé du Sahel dont la frontière sud se trouve à 600 km du Golfe de Guinée. Près de 80 % des 9,2 millions d'habitants (chiffres de 1995) vivent dans les zones rurales. Le taux de croissance démographique annuelle, estimée à 3,3 %, est l'un des plus élevés d'Afrique. La population du Niger est l'une des plus pauvres du monde, avec un PIB par habitant estimé à 270 \$US en 1993 - environ 1/3 de moins qu'en 1982 lorsque la chute dramatique des recettes tirées de l'exportation de l'uranium a porté un coup sérieux à l'économie. Avec la baisse du revenu par tête d'habitant, les niveaux de pauvreté et de malnutrition ont, de la même manière, empiré; la reprise est lente, incertaine et encore précaire.

1.2. Bien que le Niger ne soit pas doté d'un patrimoine agro-écologique solide, l'agriculture, y compris le sous-secteur agricole, l'élevage, la foresterie et la pêche, occupent une place importante dans l'économie du pays. En 1994, l'agriculture représentait 43 % du PIB, le commerce et le secteur des services 30 %, le gouvernement 12 % et l'industrie (y compris les mines, la construction et les services publics) 15% (tabl.1). Malgré sa contribution relativement modeste au PIB, estimée à 4 % par an en 1994, le secteur minier, notamment l'uranium, constitue une importante source de revenus pour l'État et a rapporté au Niger pratiquement 62 % de ses recettes d'exportations officielles en 1993. L'économie rurale du Niger a des liens étroits avec son puissant voisin, le Nigéria, dont la population de plus de 100 millions d'habitants en fait le marché d'exportation et le partenaire commercial principaux.

Depuis le deuxième trimestre de 1996, les autorités nigériennes ont mis en œuvre un programme d'ajustement structurel à l'appui duquel le FMI a approuvé, le 12 Juin 1996, un accord triennal (1996-2000) portant sur un montant équivalent de 57,96 millions de DTS au titre de la FASR; cet accord a été suivi le 21 Mars 1997, par un crédit de la Banque Mondiale à l'ajustement du secteur public portant sur un montant de 21,6 millions de DTS. L'accord sur le programme d'ajustement du Niger a été atteint à la suite de l'introduction par les autorités Nigériennes à compter de la mi-1995, d'une série de mesures visant à stabiliser l'environnement macroéconomique et à ranimer le processus de réforme du pays.

2.8 **Les espaces de pâturage.** Compte tenu des contraintes agro-écologiques, une grande partie de la zone sahélienne n'est propice qu'à l'élevage. La période de la croissance végétale dans la zone pastorale - c'est-à-dire, les pâturages se trouvant au nord de la limite nord de la zone agricole - est de 20 à 30 jours, contre 30 à 40 jours dans la zone agricole (c'est-à-dire les zones sahélo-soudanienne et sahélienne situées au sud de la limite nord de la zone agricole). Au cours d'une année normale, la production totale de biomasse dans la zone pastorale est estimée à 70 millions de tonnes environ de matière sèche (MS), dont 80 % sont fournis par les pâturages (90 % d'herbe et 10 % de jeunes pousses) et 20 % par les résidus de culture - théoriquement suffisantes pour les 6,3 millions de têtes de bétail. La production moyenne de fourrage dans la zone pastorale varie de 350 kg MS/ha au cours d'une année de sécheresse à 650 kg de MS/ha environ au cours d'une année normale¹. La qualité du fourrage est mauvaise de mars à juillet à cause de sa faible teneur en protéine brute facile à digérer. Le fourrage est rarement disponible après février et trouver de l'eau potable constitue un problème pendant une bonne partie de l'année.

b. La production animale

2.33 Selon les estimations, le cheptel nigérien est composé de 2 millions de bovins, 3,75 millions d'ovins, 6 millions de caprins, 375.000 camélins, près de 500.000 asins et 900.000 équins². L'élevage est une importante composante du système de production agricole. Les animaux sur pied ainsi que les cuirs et peaux sont d'importants produits d'exportation. Le sous-secteur de l'élevage a représenté 15 % du PIB en 1992. Le tableau 2 indique une importante réduction de la taille du cheptel après les grandes sécheresses du début des années 70 et du milieu des années 80. Actuellement, le cheptel bovin ne représente encore que 60 % des niveaux de 1983, alors que le cheptel des ovins et des caprins a été reconstitué presque en totalité. Exprimé en Tropical Livestock Units (TLU), la proportion relative de petits ruminants est passée de 20 %, avant la première période de sécheresse au début des années 70, à 30 % actuellement. Près de 55 % de tous les petits ruminants se trouvent dans les départements de Diffa et de Zinder. Ces deux régions, avec Agadez, possèdent plus de 40 % de l'ensemble du cheptel, estimé en TLU. La région de Tillabéry (Niamey) possède environ 27 % du cheptel³.

¹ Les rendements de fourrage dans la zone agricole varient de 100 kg de MS/ha au cours des années de sécheresse à 1 500 kg de MS/ha au cours d'une année normale.

² Ces chiffres, qui ont été fournis par Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG/EL) pour l'année 1994, sont basés sur l'enquête par sondage réalisée en 1986 et estiment le taux de croissance du cheptel à 4,6 % pour les bovins, 4,9 % pour les ovins, 5 % pour les caprins et 1,9 % pour les camélins. L'exactitude de ces estimations du taux de croissance ainsi que la fiabilité de cette enquête par sondage n'ont cependant pas été clairement établies.

³ Les chiffres relatifs à la distribution géographique du cheptel doivent être interprétés avec beaucoup de précaution du fait des mouvements des animaux à travers les régions.

2.37 Le cheptel nigérien est sensible aux maladies à cause de son mauvais état nutritionnel et a des difficultés à résister aux infestations par les parasites. Les taux de mortalité des veaux et des agneaux sont en général élevés, allant de 20 à 30 % pour les veaux. La santé fragile des animaux et la mauvaise alimentation expliquent les niveaux de production relativement faibles du bétail. La croissance des veaux est lente et ils n'atteignent leur poids adulte qu'à l'âge de 6 ans environ. Les intervalles entre les vélages sont de 18 à 20 mois en moyenne et très peu de vaches donnent naissance à plus de 5 veaux durant leur existence. Environ 2/3 des femelles reproductrices donnent du lait à tout moment. Les vaches laitières produisent environ 600 à 700 litres de lait par lactation; environ 2/3 de ce lait sont consommés par les veaux.

3.19 **Le bétail et la viande.** Les chiffres d'exportations officiellement enregistrées, de 85.000 bovins, 360.000 ovins et caprins et 14.000 camelins en 1992 sont probablement une approximation raisonnable des exportations réelles. Les abattages enregistrés s'élèvent à environ 110.000 bovins, presque 1 million de petits ruminants et quelques 12.000 camelins par an. Les abattages de village (ou "clandestins") sont estimés à environ 25.000 bovins et 1,2 million de petits ruminants par an. La production nationale totale de viande est estimée à 67.000 t par an, dont 22.000 t environ sont exportées. Les petits ruminants constituent 46 % du total de la viande produite. Juste avant la sécheresse de 1984, la production de viande totalisait quelque 95.000 t, dont environ 30.000 t étaient exportées. Les petits ruminants constituaient environ 1/3 de la production totale de viande, sensiblement plus élevé que la proportion actuelle. La consommation de viande domestique, en 1983, était en moyenne de 10 kg par tête d'habitant, soit deux fois le niveau actuel.

3.20 Il y a de bonnes perspectives pour les exportations accrues d'animaux sur pied et de viande. Les exportations d'animaux sur pied ont déjà augmenté sur le marché depuis la dévaluation, malgré la chute des prix réels en F CFA. La valeur totale des exportations dans le commerce extérieur s'est accrue probablement parce que l'augmentation du volume a été supérieure au taux de variation dans le taux de change réel. Le bétail nigérien est devenu moins cher pour les importateurs nigériens et un accroissement des exportations d'animaux vers le Nigéria est de ce fait probable.

3.21 Au niveau actuel de consommation de 5 kg en moyenne, par habitant et par an, la consommation nationale totale de viande atteindra 58.000 t en l'an 2000. Le maintien du volume actuel d'exportation s'élevant à 22.000 t nécessitera donc une production de 80.000 t en l'an 2000, soit 20 % de plus que le volume actuel. Cette augmentation doit se faire à travers des gains de productivité, c'est-à-dire un poids de carcasse plus élevé par animal ou un abattage plus important d'animaux issus d'un cheptel géré de manière plus efficace et qui se multiplie plus rapidement, plutôt que par le biais de l'augmentation de la taille du cheptel. De toute évidence, la demande nationale et les possibilités d'exportation se concurrenceront pour de faibles possibilités de croissance et, à moins que le Niger ne réalise d'importants gains de productivité, il fera probablement face à un dilemme, à savoir augmenter le cheptel et les exportations de viande ou augmenter la consommation de viande par tête d'habitant. Le cheptel national est considérablement limité par les contraintes physiques et économiques relatives à la production de fourrage et par la concurrence de plus en plus acharnée pour les terres à mettre en valeur.

Toutefois, il y a d'énormes possibilités de réaliser des gains de productivité à travers un cheptel mieux nourri et en meilleure santé, une amélioration génétique et une évolution dans les pratiques de gestion du cheptel (voir paragraphes, 4.29-4.38).

3.22 En outre, il y a sans doute des possibilités d'exporter de la viande frigorifiée (et congelée). Par le passé, de petites quantités de viande ont été exportées de manière irrégulière vers les pays côtiers. Depuis la dévaluation du franc CFA, des importateurs potentiels de l'Algérie, du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Nigéria sont intéressés par l'achat de viande nigérienne. Exporter de la viande au lieu du bétail sur pied peut permettre de créer plus d'emplois et de valeur ajoutée, et accroître les recettes d'importation. Toutefois, un certain nombre de problèmes organisationnels doivent être résolus. Il faut assurer l'approvisionnement régulier en carcasses de qualité supérieure et uniforme; les infrastructures d'abattage doivent être améliorées et les structures de transport de viande congelée doivent être créées. Le secteur privé doit jouer un rôle d'avant-garde dans le commerce de la viande. L'État devrait se contenter de servir de catalyseur et fournir les principaux services publics d'appui, tels que la classification et le contrôle de qualité. Un service de promotion du commerce de la viande sera peut-être utile; il aidera les paysans à s'organiser et à résoudre les problèmes relatifs aux infrastructures d'abattage et au transport de la viande. Il serait prudent de choisir soigneusement les marchés et de débiter avec de petits contrats afin d'acquérir de l'expérience et d'éviter les échecs. L'une des possibilités consisterait à se concentrer sur de petits marchés d'Abidjan; il y a une demande spécifique pour la viande sahéenne à Abidjan et sur les marchés du Nord du Nigéria, Kano et Kaduna notamment, parce qu'elle est plus maigre que la viande congelée importée des pays de l'Europe de l'Ouest ou d'Argentine.

3.23 **Les cuirs et peaux.** Le sous-secteur des cuirs et peaux pourrait constituer une source de croissance. Un abattage plus important, pour la consommation locale et l'exportation, implique d'importantes quantités de cuirs et peaux dont une grande partie sera exportée vers les marchés sous-régionaux.

4.27 **La production sédentaire.** Comme déjà mentionné (para. 4.24), dans les systèmes de petits exploitants sédentaires, la production animale devrait être associée à la production agricole au sein d'un système de production mixte afin d'obtenir le maximum de synergie et de gains de productivité dans ces deux systèmes. Les petits ruminants sont plus productifs et plus faciles à gérer par les petits exploitants avec une nourriture et des ressources de gestion limitée, mais dans les endroits où des dispositions appropriées peuvent être prises pour garantir le fourrage et l'alimentation tout au long de l'année, le bétail peut constituer un volet important et utile du système. Les mouvements saisonniers du bétail qui quitte les campements pour se rendre dans les pâturages, sous la garde de pasteurs contractuels ou de bergers rémunérés, est une option de gestion de plus en plus viable existant dans certaines régions du Niger et le Nord du Nigeria.

4.28 Dans les systèmes sédentaires de gestion, les efforts visant à améliorer la santé et l'alimentation des animaux, et leur qualité génétique ont plus de chance d'être couronnés de succès et les propriétaires sont plus enclins à investir dans de telles initiatives. Toutefois, les initiatives visant à créer une telle situation doivent être réorientés et réorganisés pour être plus efficaces et durables.

b. La technologie et les questions relatives à la gestion

4.29 **La santé animale.** Le climat sec du Niger contribue à maintenir l'incidence de la plupart des maladies des animaux en-deça des niveaux courants dans les pays humides de la côte. La lutte contre les principales maladies infectieuses est actuellement satisfaisante. Les pertes de productivité dues à des parasites internes et externes sont jugées considérables et pourraient être réduites de manière substantielle grâce à un meilleur approvisionnement, à une meilleure accessibilité et à une meilleure utilisation de produits pharmaceutiques appropriés et abordables. Une lutte efficace contre les parasites améliorerait considérablement l'efficacité de la transformation des aliments par le bétail, atténuant ainsi le problème de l'alimentation. Il est impératif de faire comprendre aux propriétaires de bétail l'importance de la bonne santé des animaux et d'appuyer le développement d'un système privé efficace de prestataires de soins vétérinaires.

4.30 Le niveau de perte de productivité dû aux **parasitoses** (parasites du sang et de l'appareil digestif) n'est pas connu, mais il est sans doute important. Il y a un manque de produits vétérinaires pour la lutte contre les parasites et l'amélioration de l'approvisionnement en ces produits pourrait accroître la productivité animale. La politique du gouvernement en matière de santé animale vise à faire progressivement subir les coûts de la lutte contre les maladies par les propriétaires de bétail, et ces derniers paient à présent les vaccinations, même si c'est à un prix légèrement subventionné. Toutes les subventions de ce type doivent être supprimées. Les vaccinations sont faites de manière stratégique comme alternatives aux campagnes nationales, qui se sont avérées très coûteuses. Le long des frontières avec les pays voisins, des infrastructures ont été créées pour contrôler les mouvements des animaux et pour vacciner le bétail qui entre dans le pays. Ces activités sont menées avec l'assistance du projet PARC-2, financées par le Fonds Européen de Développement (FED). Un fonds national pour l'élevage a été mis en place pour améliorer les infrastructures vétérinaires. Le Laboratoire Vétérinaire Central (LABOCEL) doit être renforcé dans les domaines de la recherche vétérinaire, les capacités de diagnostic et de méthodologies de surveillance et la production de vaccins afin de lutter efficacement contre les maladies des animaux.

4.31 Il est important que la future stratégie de recherche en santé animale mette l'accent sur les programmes de contrôle biologique pour le cheptel des bovins et des petits ruminants. La lutte contre les principales maladies infectieuses (peste bovine, PPCB, charbons bactérien et symptomatique, pasteurellose et PPR) est considérée comme satisfaisante. Ces réalisations doivent être maintenues et consolidées, grâce à un effort concerté pour lutter contre les parasitoses au moyen de mesures préventives et curatives. Les petits ruminants ont été relativement négligés, comparativement aux soins vétérinaires prodigués aux bovins. Des efforts plus importants doivent être accomplis dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation afin de prévenir les épidémies de maladies qui affectent habituellement les troupeaux de petits ruminants, telles que la *peste des petits ruminants*, la *maladie de Newcastle*, la *diphthérie aviaire* et la *maladie de Gomboro*. Une meilleure lutte contre ces maladies permettrait d'améliorer la productivité.

4.32 **L'alimentation du bétail.** Les espaces de pâturage dans les zones à forte densité de culture sont limités et utilisés de manière intensive et ont en général une faible productivité. D'autres aliments pour le bétail tels que le foin, les résidus de culture et les feuilles sont également limités en quantité et sont déjà utilisés de manière effective. Le fourrage de saison sèche constitue un sérieux problème, puisque les troupeaux en transhumance se déplacent des pâturages du nord vers le sud, à cette période, et disputent les maigres ressources fourragères, des pâturages en diminution et des champs récoltés, au cheptel des communautés locales. La production de fourrage irrigué n'est pas concurrentielle avec les denrées alimentaires ou les cultures d'exportation irriguées.

4.33 La zone pastorale représente moins de 30 % de la quantité totale de fourrage produit. Les rendements par hectare sont faibles, mais le fourrage produit est de très bonne qualité (teneur moyenne en azote de 1,1 %). Les terres de pâturages et les terres en jachères situées dans la zone de culture fournissent plus de 50 % de la biomasse produite. A part les jeunes pousses, la qualité du fourrage dans cette zone n'est pas si bonne (teneur moyenne en azote = 0,9 %). Les jeunes pousses constituent un fourrage de bonne qualité (teneur en azote = 2,4 %), particulièrement important pour les chèvres et les chameaux.

Selon ces centres, leur principal objectif est d'élever des animaux de très grande qualité pour les distribuer aux paysans, mais moins de 500 têtes de bétail ont été vendues aux paysans, ce qui constitue un chiffre insignifiant au regard de la taille du cheptel national. Les centres de multiplication sont également supposés organiser des formations à l'intention des paysans, mais aucune activité de cette nature n'a été menée depuis 1988. Il n'y a pratiquement pas de fonds pour couvrir des frais d'exploitation, d'alimentation supplémentaire, de carburant, etc. En l'absence d'alimentation supplémentaire, la production de petits ruminants dans les centres de multiplication est certainement pire que celle des moutons et des chèvres dans les villages.

4.39 Le gouvernement a l'intention d'introduire l'insémination artificielle (IA) pour multiplier les boeufs de la race Azawak, mais cela n'est pas recommandé. L'insémination artificielle est utile dans les situations où le fait d'avoir beaucoup de descendants de taureaux triés sur le volet, ce qui ne pourrait se faire par des moyens naturels, est considéré comme souhaitable. Le cheptel du boeuf Azawak est peu important et il n'est pas souhaitable de créer la future génération de cette race de bovins à partir de quelques taureaux uniquement. Il est important de conserver un certain degré de variabilité génétique pour promouvoir cette race. Les troupeaux d'Azawak peuvent être augmentés en mettant l'accent sur les bons troupeaux (par le biais de la saillie naturelle) dans les centres de Kirkissoye et de Toukounous ainsi que dans quelques centres pour bovins. Par conséquent, les taureaux de bonne qualité devraient être placés de manière stratégique dans les endroits où l'intensification de la production laitière est envisagée. Le nombre de vaches qui peuvent être montées par un taureau sera suffisant pour couvrir les besoins de ces centres, rendant ainsi l'IA inutile. Une autre raison pour laquelle l'insémination artificielle n'est pas recommandée est que l'infrastructure et les autres équipements nécessaires pour la collecte et la distribution du sperme (véhicules, azote liquide, réseau d'inséminateurs) sont coûteux et qu'il y a très peu de compétence au niveau local pour la bonne gestion de la structure d'insémination artificielle.

4.40 Le mode d'exploitation, la viabilité des centres de multiplication et leur impact sur la qualité du cheptel national pourraient être considérablement améliorés en confiant le rôle principal dans l'élevage des animaux à des particuliers (en se basant sur l'exemple du système traditionnel du Habbanaye). Des jeunes femelles seraient élevées dans les centres et, lorsqu'elles seraient en gestation, seraient données à des paysans qui seraient obligés de remettre le premier ou les deux premiers veaux au centre à titre de paiement. Les jeunes mâles peuvent soit être simplement vendus, soit distribués aux paysans pour l'embouche, et les revenus tirés de leur vente seraient répartis entre le paysan et le centre, comme il se doit. Un tel système nécessiterait que les centres mettent moins l'accent sur la production même et plus sur la fourniture d'une assistance et de conseils techniques aux paysans.

4.41 La **gestion des troupeaux**. Les techniques de gestion de troupeaux sont très dépendantes des objectifs de leur propriétaire et donc peu susceptibles d'être modifiées à moins que les objectifs du propriétaire et/ou de gestion ne changent. Au Niger, cela s'est passé sur une assez grande échelle après la sécheresse de 1983-84. En outre, les conditions du marché du bétail et des produits de l'élevage ont évolué, surtout après la dévaluation du FCFA. Cela offre une occasion d'amener les propriétaires de bétail à adopter des techniques de gestion plus intensives et plus orientées vers le marché - grâce à des efforts résolus en matière de vulgarisation -, appuyés par le gouvernement pour la mise en place de circuits de commercialisation plus efficaces. Le principal objectif devrait être de permettre un prélèvement plus important sur un cheptel national pratiquement stable, et sera atteint grâce à l'élimination des animaux improductifs et de ceux qui valent un bon prix sur le marché, et à l'augmentation de l'efficacité reproductive du principal troupeau. La composition du troupeau devrait favoriser les petits ruminants par rapport aux boeufs. La taille du troupeau ne devrait pas constituer en soi un objectif-clé de gestion⁴. L'utilisation optimale des ressources alimentaires et des moyens de gestion disponibles implique qu'ils soient concentrés sur un nombre plus restreint d'animaux plus productifs. Une telle stratégie améliorera à son tour la productivité du troupeau principal.

4.42 De tels changements dans la gestion du troupeau ont plus de chance de se faire dans les systèmes de production et surtout dans les zones où l'objectif principal recherché est la production pour le marché. Des entreprises spécialisées (production laitière, embouche) reconnaîtront plus facilement les avantages des techniques améliorées et les adopteront. En ce qui concerne les pasteurs nomades, la gestion optimale du troupeau est étroitement liée à la gestion optimale des ressources des pâturages. L'ajustement souple de la taille des troupeaux aux ressources en nourriture et en eau, qui fluctuent au fil du temps, constitue donc un élément central de la gestion effective des ressources pastorales. Un des principaux problèmes que pose ce système est que les gens répugnent en général à réduire la taille de leur troupeau suffisamment tôt, ce qui a tendance à entraîner une perte de poids chez tous les animaux, une mortalité croissante et finalement la vente en catastrophe à des prix très bas, sur un marché saturé. Il serait utile d'établir de meilleures liaisons entre les éleveurs-producteurs et le marché, de faciliter l'étalement des ventes sur des périodes plus longues et d'offrir de meilleurs services consultatifs sur les conditions et les perspectives du marché.

⁴ Puisque la tendance naturelle des paysans à investir leur épargne dans les animaux est la principale raison pour laquelle ils gardent trop d'animaux par rapport aux ressources alimentaires disponibles, il convient de vulgariser d'autres moyens d'investir leur épargne dans des biens productifs et sûrs.

4.50 En tant que catalyseur dans cette stratégie conduite par le secteur privé, le gouvernement devrait continuer à mener des activités qui sont d'intérêt public, notamment la formulation de politiques et de programmes de développement, l'application des règlements, les services épidémiologiques et statistiques, la détection et la lutte contre les principales maladies épizootiques, la recherche et la vulgarisation dans le domaine de l'élevage. Par ailleurs, le secteur public resterait actif dans les enclaves et les zones éloignées ou dans les régions ayant une faible densité d'animaux, où les investisseurs privés ne pourraient pas offrir des services dans le domaine de la santé animale, en fournissant les services de santé nécessaires et l'appui technique aux paysans et autres agents économiques.

D. L'agro-foresterie

V. LES SERVICES D'APPUI

A. Introduction

c. Les services d'appui à l'élevage

5.22 La politique nationale en matière de santé animale vise à transférer progressivement les coûts de la lutte contre les maladies aux éleveurs, et ces derniers paient actuellement les vaccinations, bien que ce soit à des prix modérément subventionnés. Les autres subventions devront être éliminées. La pratique coûteuse qui consiste à mener des campagnes nationales de vaccination devra être remplacée par des campagnes localisées, stratégiquement ciblées. Les structures mises en place le long des frontières pour contrôler le mouvement du cheptel, assurer le suivi de la santé animale et vacciner les animaux qui entrent dans le pays, devront être bien entretenues, dotées en personnel et rendues opérationnelles; ces activités sont actuellement appuyées par le Fonds Européen de Développement (FED) dans le cadre du projet PARC-2. Le Fonds National pour l'Élevage, mis en place pour financer l'amélioration des infrastructures vétérinaires, est un bon moyen d'assurer le financement de services essentiels d'intérêt public dans le domaine de la santé animale. Le Laboratoire Vétérinaire Centrale (LABOCEL) doit être renforcé dans les domaines de la recherche vétérinaire, des compétences et méthodologies en matière de diagnostic, de la surveillance des maladies et de la production de vaccins.

5.23 Les soins vétérinaires curatifs devront être assurés essentiellement par le secteur privé. Le personnel vétérinaire du Service public pourrait être autorisé à assurer des services curatifs dans des structures privées. Pour les troupeaux transhumants ou nomades, ce service pourrait être assuré par des agents paravétérinaires bien formés et bien équipés et membres des communautés d'éleveurs (voir para. 4.29).

5.24 Dans le domaine de l'élevage, la vulgarisation auprès des paysans sédentaires devra être entièrement intégrée au programme du service de vulgarisation agricole. Pour les éleveurs transhumants, on pourrait envisager la constitution d'équipes mobiles spécialisées de vulgarisation composées de spécialistes expérimentées de divers domaines, qui mettraient l'accent sur les aspects, tels que la prévention et la lutte contre les maladies, la gestion améliorée des troupeaux, la gestion des pâturages, et les conseils sur les conditions et la situation des marchés.

5.25 L'importation, la production et la commercialisation des aliments pour bétail concentrés et de suppléments alimentaires devraient être libéralisés. Les normes de qualité et de sécurité devraient être définies et faire l'objet de suivi grâce à des opérations sur le terrain.

c. La gestion du Personnel

6.17 Des politiques inappropriées en matière de gestion du personnel sont le deuxième problème majeur qui fait obstacle à l'utilisation efficace de la capacité institutionnelle disponible et qui mine la capacité du secteur public. Un examen des niveaux et des grades du personnel fait apparaître une très grande proportion de personnel ayant une formation technique spécialisée équivalente à la maîtrise et plus, dans tous les ministères étudiés. Même si certains domaines spécifiques manquent vraisemblablement de spécialistes, il existe un solide corps de techniciens-spécialistes compétents dans la plupart des disciplines-clé; ce qui représente un investissement considérable et une ressource précieuse. Pour tirer le meilleur parti de ces ressources humaines, il est essentiel que celles-ci soient bien gérées. Les règles de gestion du personnel doivent être formellement codifiées, mises en œuvre de manière cohérente et régulièrement évaluées pour déterminer leur adaptabilité, leur efficacité et leur efficience. Des directives uniformes devront être élaborées et mises à la disposition de tous les employés actuels et futurs, et de leurs responsables relativement aux recrutements, aux performances, aux normes, aux avancements, aux sanctions et aux affectations. Ce sont là les conditions minimum requises pour une bonne gestion du personnel.

D. La coordination et la coopération entre bailleurs de fonds

6.26 Un certain nombre de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux interviennent au Niger, dont les principaux sont la France, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), le Fonds Européen de Développement (FED), le Département de la Coopération Technique Allemande (GTZ), le Japon, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Mondiale. L'USAID est activement impliquée dans le renforcement institutionnel. Dans le cadre de la seconde phase de la Subvention au Développement du Secteur Agricole (ASDG), l'USAID apporte son appui: (a) à la création d'un système de gestion d'information au MAG/EL pour ajuster les dépenses au budget, à partir d'activités programmées; (b) à la création d'un système de gestion des ressources humaines, de l'équipement et des infrastructures; (c) à la mise en place d'un plan de développement des ressources humaines pour le MAG/EL; (d) à la préparation des directives pour la sélection des projets; (e) au renforcement des capacités des ONG, des coopératives et du secteur privé impliquées dans la gestion des ressources naturelles; et (f) à la réforme des règles régissant les droits et obligations des ONG et autres organisations rurales.

6.27 La coopération française apporte un appui technique au MAG/EL dans le cadre de son Projet Appui Institutionnel orienté vers le Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA). Ce projet a pour objectifs: (a) la redéfinition du rôle du gouvernement et du secteur privé, (b) la mise en place d'un système de crédit approprié, (c) la réforme de la structure institutionnelle et (d) l'appui à la Direction de l'Élevage au MAG/EL. Le MAG/EL et la coopération française sont convenus de créer au sein de la DEP une cellule d'analyse du secteur public qui serait chargée de définir la stratégie future du secteur et les opérations d'ajustement. Cette cellule a été créée en Mai 1994 et aura besoin d'un appui supplémentaire en vue de renforcer les capacités du ministère en matière de formulation et de suivi du programme agricole, notamment au niveau local.

6.28 Le PNUD apporte également une contribution substantielle au développement des politiques au Niger. Le PNUD a organisé en collaboration avec le ministère des Finances un atelier afin d'examiner les questions relatives à la planification, à la coordination et à la décentralisation régionale des services de l'État en 1993. Les recommandations de l'atelier ont porté sur (a) le renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données socio-économiques, (b) la définition d'une stratégie pour le développement régional et (c) la tenue de réunions régulières sur la planification et la programmation. En outre, le PNUD a apporté un précieux concours à la collecte et l'analyse des données sur le budget des ménages dans le cadre d'une opération de l'évaluation de la pauvreté en cours, et joue un rôle de premier plan dans l'organisation d'une table ronde conjointe Gouvernement-bailleurs de fonds sur la pauvreté, qui se tiendra Niamey au début de l'année prochaine.

6.29 Étant donné l'implication de différents donateurs dans la conception de politiques agricoles, la divergence de points de vue et les conflits y afférents peuvent surgir lors de la mise en œuvre de ces politiques, si on n'y prend garde. Cependant, ces différents points de vue peuvent constituer un avantage considérable, si les donateurs coordonnent bien leurs actions. À cet égard, la rencontre entre les principaux bailleurs, qui a eu lieu en avril 1994, constitue un pas dans la bonne direction. Suite à cette rencontre les bailleurs sont convenus de se réunir en tant que groupe, une fois tous les deux mois pour échanger des informations sur leurs activités. La Banque considère cela comme une occasion pour la mise en place d'une meilleure coordination entre les bailleurs et pour l'harmonisation des règles et procédures opérationnelles, afin d'éviter des duplications et des contradictions. Le rôle de la banque n'est, cependant, pas de se substituer à l'État, qui s'est engagé à concevoir de bonnes politiques économiques et une stratégie cohérente pour que les activités des bailleurs de fonds s'insèrent dans le plan de développement à long terme de l'État. L'État du Niger devra jouer un rôle actif dans la coordination future des travaux des bailleurs sur la base de sa stratégie à long terme.

a. Le Niger et l'intégration Économique Régionale

6.30 En tant que pays enclavé, le Niger dépend fortement de ses échanges avec les pays voisins, en particulier le Nigéria. Le Niger partage une frontière de plus de 1 500 km avec ce pays qui est son partenaire commercial le plus important. Le Niger importe une vaste gamme de produits du Nigéria, y compris des céréales, des tubercules, des intrants agricoles, des produits pétroliers et des produits manufacturés. Le Niger fournit des produits de l'élevage et du niébé au Nigéria. Le Niger exporte 90 % de son niébé vers Nigéria. Certains éléments indiquent que le coton, la gomme arabique et le henné sont exportés au Nigéria, bien que ces exportations ne figurent pas dans les statistiques officielles.

.....

Ainsi, le rôle du gouvernement se limiterait - et mettrait l'accent sur - (a) la création d'un cadre favorable susceptible d'accroître l'efficacité de la production, de la période consécutive à la récolte et de la commercialisation; (b) le financement et la mise en place de système public de formation, y compris la recherche, la vulgarisation, les infrastructures rurales, les services ruraux d'éducation et de santé; (c) le financement d'interventions ciblées, pas nécessairement exécutées par les services publics, visant à pallier les insuffisances du marché, à améliorer la sécurité alimentaire et atténuer la pauvreté; et (d) le renforcement des capacités à remplir, plus efficacement et avec plus de rentabilité, ses missions de service public.

7.26 Comme cela apparaît clairement dans l'examen des dépenses publiques (dont le rapport doit être soumis en juin 1996), les réformes macro-économiques et commerciales antérieures ont généralement été caractérisées par une évolution vers une économie agricole de marché, davantage basée sur le secteur privé. Toutefois, des mesures importantes doivent être prises en vue de libéraliser les marchés de tous les produits agro-pastoraux et intrants, y compris la privatisation des fonctions du RINI, de la Centrale d'Approvisionnement, du LABOCEL et des centres de multiplication des semences, la restructuration de l'OPVN et de l'ONAHA. Par ailleurs, le gouvernement devra être plus dynamique en ce qui concerne la participation des communautés locales à la conception et à l'exécution des dépenses publiques dans les zones rurales, et à la promotion de la gestion durable de ressources naturelles, en renforçant, entre autres, les institutions communautaires et publiques compétentes qui gèrent les ressources communes. Les subventions allouées aux autres services publics devraient être progressivement supprimées, sauf pour la mise en œuvre de programmes efficaces et ciblés, destinés à faire face aux graves problèmes de pauvreté et de sécurité alimentaire, ou aux problèmes résultant de la faiblesse du marché. Il convient d'accorder une attention particulière à la fixation de frais d'utilisation réalistes ou à la mise en place de mécanismes appropriés de recouvrement des coûts pour la plupart des services publics.

.....

7.30 **La promotion du développement de l'élevage:** L'élevage est potentiellement une source majeure de réponse de l'offre et le gouvernement devra lui accorder plus d'attention que par le passé. Le nouvel accent mis sur ce secteur-clé devra se refléter dans l'allocation des budgets sectoriels. La mise en place d'une stratégie utile au développement futur de ce secteur est entravée par un sérieux problème de manque de données. En conséquence, comme première priorité, le gouvernement devra procéder à une étude globale du secteur de l'élevage et préparer une stratégie de développement qui s'appuierait beaucoup plus sur le secteur privé. Le programme de développement de l'élevage ferait la promotion de l'exportation d'animaux sur pied vers les marchés régionaux, la production laitière et la production intensive de petits ruminants et de volailles. Pour stimuler ce processus, il est important que le gouvernement s'abstienne d'intervenir directement dans toutes les transactions directes sur les marchés du bétail et crée un cadre légal et réglementaire favorisant une plus grande participation du secteur privé.

731. Il y a d'énormes possibilités de réaliser des gains de productivité à travers un cheptel mieux nourri et en meilleure santé, une amélioration génétique et une évolution dans les pratiques de gestion du cheptel. Le gouvernement poursuivrait résolument ces politiques, à travers une stratégie de recherche clairement définie, qu'il élaborerait conjointement avec le secteur privé et apporterait un appui en matière de formation et en vulgarisation aux opérateurs privés. Il faudrait envisager la mise en place d'un mécanisme approprié de recouvrement des coûts, dont des dispositions de partage équitable des coûts, dans le cadre de l'appui dans le domaine de la formation. Les aspects de la santé animale qui relèvent de l'intérêt public devraient être déterminés. Par exemple, lorsque des maladies contagieuses constituent une menace habituelle, il devrait alors y avoir une certaine capacité de réponse de la part des services publics. Cependant, le gouvernement n'aurait pas à intervenir en cas de maladies non-contagieuses. Dans le cas échéant, les coûts devraient être supportés par les bénéficiaires de l'intervention.

E. Les résultats escomptés

7.32 Si les mesures ci-dessus sont convenablement exécutées et si l'élan imprimé par les récentes réformes se maintient, l'agriculture du Niger ferait un pas vers une agrotechnologie de niveau plus élevé qui est conforme à l'objectif général de conservation du patrimoine de ressources fragile et menacé. La politique recommandée, les mesures relatives aux institutions et aux investissements, si elles sont exécutées avec succès dans les 3 à 5 prochaines années, permettront d'améliorer de manière substantielle, la rentabilité et la compétitivité des activités agricoles des petits producteurs nigériens. Cette situation contribuerait à son tour à la réalisation des objectifs de développement du Niger, à savoir la croissance agricole durable, une plus grande sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Tout cela serait, en grande partie le résultat de l'impact du programme de diversification élargie (c'est-à-dire, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage), grâce à des revenus agricoles plus élevés, à la création de nouveaux emplois, notamment pour les femmes, à une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et à la croissance et aux emplois induits dans les secteurs non-agricoles.

NIGER

STRATEGIE DE PROMOTION D'UNE CROISSANCE AGRICOLE DURABLE

(Analyse des passages relatifs à l'élevage du Rapport Banque Mondiale 1997)

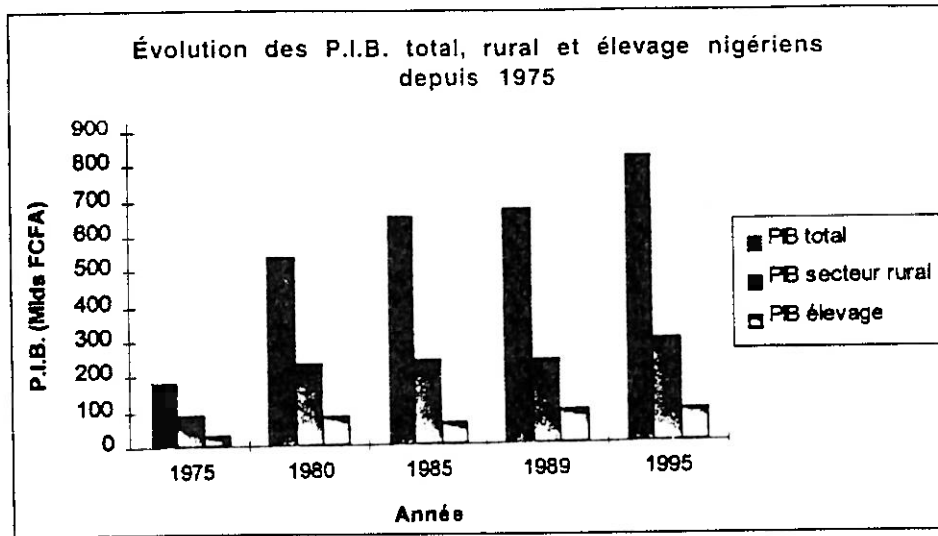
POINTS DE DÉSACCORD

Alinea	Points de discussion	Commentaires
3.19 4.28 4.38	Amélioration génétique du cheptel	Les conditions d'entretien des troupeaux ne permettent pas d'envisager d'envisager du bétail plus performant au Niger. Le bétail tout-venant est plus rustique.
3.22 7.12	Exportation de viandes congelées	De grandes quantités de viandes palettisées et congelées étaient exportées dans les années 60-70.
4.25 4.45	Embouche bovine	A été pratiquée dans les années 80 à grande échelle (Tiaguiriré), mais échec car structure étatique (v.4.45).

POINTS D'ACCORD

Alinea	Points de discussion	Commentaires
1.1 à 3.25	Analyse du secteur élevage	Bonne analyse quoique très générale (profil de l'élevage, évolution dans les années passées)
3.22	Désengagement de l'État	Une nécessité. qui va de pair avec l'accentuation de la gestion associative (pâturages, points d'eau, intrants)
3.22	Méléagriculture	Intérêt de développer l'élevage des pintades
4.26	Passages du bétail	Délimitation des pistes à bétail, aménagement de couloirs de transhumance (= vœux pieux ?)
4.29 4.30	Action sanitaire	Déparasitage systématique des troupeaux
3.19 4.28 4.38	Renforcement du LABOCEL	Pour la première fois, la Banque Mondiale préconise un appui important au LABOCEL, au lieu d'envisager sa liquidation ou sa privatisation.
4.27 4.36 4.37	Sous-produits agro-industriels	Renforcement et amélioration de l'utilisation des sous-produits agricoles et industriels dans l'alimentation du bétail. nécessité vitale à l'avenir (↔ des S.pâturables)
4.39 4.43	Insémination artificielle rejetée	Aucune infrastructure propice à l'I.A.
4.27 4.36 4.37	Amélioration de la gestion des troupeaux	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge partielle des CMB par les éleveurs • Optimisation de la gestion des troupeaux • Éducation des éleveurs → rentabilité des troupeaux
4.43	Production laitière	Fermes mixtes cultures/production laitière
4.45	Embouche bovine	Sous une forme privée. Structures étatiques.
4.48	Produits de l'élevage	Actions d'amélioration (lait, viandes, cuirs)
5.25	Intrants pour l'élevage	Libéralisation totale des importation de médicaments et produits pour le bétail
6.17 à 6.20	Gestion du personnel d'état	<ul style="list-style-type: none"> • Inadéquation formations reçues/postes occupés. • Rotations trop rapides, déséquilibre capitale/province

⇒ Évolution du NGR depuis l'indépendance. Évolution du P.I.B.



⇒ Tableau général de l'élevage au NGR:

- Proportions BV/DMD/OV/CAP
- Le cheval au NGR
- Espace pâturable/Code rural/pistes à bétail/couloirs de transhumance. Le Lebensraum.
- Recensement du cheptel
- les CMB et leur déstockage/les projets belges

⇒ Les contraintes de l'élevage:

- **Contraintes sanitaires** et fonctionnement du Service de l'Élevage (clinique, inspection des viandes, tournées). Privatisation véto. Surveillance épidémiologique (historique, VETSCOUT, Parc II, OIE). Politique sanitaire: protocoles de déclaration des foyers, protocoles d'abattage; finalité enquêtes épidémiologiques? Approvisionnement en médicaments.
- **Contraintes alimentaires**
Dégradation des pâturages (en surface et en composition)
Sous-produits agro-industriels.
Problème foncier et code rural (difficultés sociologiques, techniques → cadastre, cartographie).
- **Contraintes commerciales**
Commerce du bétail; élevage contemplatif?
Les opérateurs: cadre national de concertation (CILSS, CEBV, Club du Sahel, Plan d'action Nouakchott)
au NGR: inorganisation, développement du secteur informel.
Le crédit?

⇒ Les filières:

Filière viande. SONERAN; nouvel abattoir; abattages clandestins, etc.
Lait: validité de l'option laitière en Afrique (lait = fraîcheur + tranquillité)
Aviculture: œuf = fraîcheur + tranquillité. Aviculture villageoise; aviculture "améliorée".
Cuirs et peaux. Qualité, etc;

⇒ Élevage industriel et périurbain.

⇒ Les projets de développement. L'appui institutionnel représente-t-il la panacée ?

- Projets-providence
- Projets usine à gaz
- Projets intégrés
- Modes de gestion des projets.

⇒ Quels enjeux pour l'élevage au NGR ? Les choix toxiques ☠